

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

Numisméo

www.numismo.fr

Tél : 04 78 37 63 20 - Port : 06 72 82 00 93 - Fax : 04 72 41 09 93 - www.numismo.fr

Expert Numismate

Assesseur auprès de la Commission d'Expertise Douanière

Ouverture :

Lundi de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30



14, rue Vaubecour 69002 Lyon - michael.creusy@wanadoo.fr

*À la mémoire de Georges Cousinié
qui, avec Raymond Bernardi, a créé le Groupe Numismatique de Provence*

LE MOT DU RESPONSABLE DES *ANNALES*

Chers amis numismates de Provence et d'ailleurs,

c'est avec grand plaisir que je vous propose, pour le quarantième anniversaire du Groupe Numismatique de Provence, la lecture d'un volume riche de cinq contributions dédié à la mémoire de Georges Cousinié, qui fut la cheville ouvrière de la création du Groupe Numismatique de Provence, et à notre président d'honneur, premier président fédéral, Raymond Bernardi, toujours vaillant malgré son âge, et à qui j'avais eu l'honneur de succéder comme deuxième président fédéral : la brièveté de certains articles a été compensée par le nombre des études, dont certaines ouvrent de nouveaux domaines numismatiques jamais ou très peu abordés jusqu'à présent dans nos *Annales*. Comme c'est devenu une habitude depuis plusieurs années, nous commençons par une étude de Jean-Albert CHEVILLON qui, une fois n'est pas coutume, a abandonné le monnayage archaïque de Marseille pour une vue d'ensemble thématique sur le monnayage grec : la représentation des dieux - fleuves sur les monnaies helléniques.

Claude SALICIS, que nous sommes heureux de retrouver dans nos *Annales*, y introduit une étude sur le monnayage gaulois : le statère arverne "à la longue robe et au sanglier". Formons le vœu que Claude SALICIS nous fasse bénéficier de sa parfaite connaissance du monnayage gaulois dans les futurs volumes des *Annales* et qu'ainsi nous rétablissions un équilibre, puisque ce monnayage particulièrement intéressant n'a guère été mis à l'honneur jusqu'ici dans nos *Annales*.

De même, c'est un secteur numismatique trop souvent négligé qui est maintenant mis en avant par Philippe COSSETTINI : les monnaies mérovingiennes. La difficulté du sujet a souvent dissuadé les numismates.

Soyons reconnaissants à Philippe COSSETTINI nous seulement d'avoir abordé ce domaine, mais de nous présenter d'emblée une première synthèse originale sur les deniers mérovingiens en Provence. Je connais moi-même la complexité d'un sujet posé avec acuité depuis la découverte du trésor de Cimiez. Philippe COSSETTINI nous fait bénéficier des découvertes les plus récentes analysées avec la compétence particulière que lui donnent ses nombreuses publications sur ce monnayage, notamment dans les *Cahiers numismatiques*. Mais il s'agit ici non d'une étude de détail ponctuelle, mais d'une synthèse générale, la première, qui embrasse ce monnayage provençal si complexe. Bien sûr il reste encore des incertitudes et des zones d'ombre. Certaines découvertes viendront compléter, nuancer, peut-être même modifier certaines hypothèses ou conclusions ; mais nous avons avec cet article la base de toute réflexion future sur un monnayage provençal aussi passionnant que longtemps mal connu. Remercions Philippe COSSETTINI d'avoir donné la primeur de cette synthèse aux numismates provençaux.

J'avais pensé vous offrir le complément annoncé sur le monnayage d'Orange aux noms des Raymond des Baux. Mais, outre le fait qu'on ne cesse de me signaler de nouvelles variantes dans ce monnayage si riche, cette étude sur le Moyen Âge central aurait n'aurait pas permis de couvrir la période que les historiens qualifient de « moderne », puisque la dernière contribution de ce volume concerne le monde contemporain. Pour parfaire ce volume du quarantième anniversaire, j'ai repris la question de la localisation de l'atelier monétaire d'Aix-en-Provence, ce qui couvre une période allant du milieu du XV^e siècle (fin du Moyen Âge) à la fin du XVIII^e siècle (1786), avec la transcription de documents de 1695 et 1696 qui permettent de mieux comprendre comment cet atelier monétaire a trouvé sa dernière localisation.

Enfin, la numismatique contemporaine (et même en l'occurrence tout à fait contemporaine) n'a pas été oubliée, puisque mon frère Christian replace dans sa perspective historique une émission monégasque commémorative (frappe BE) qui sera mise sur le marché en novembre prochain à l'occasion de la grande exposition prévue au Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco à l'occasion du tricentenaire de la mort de Louis XIV (*Le Roi-Soleil et les princes de Monaco*), couplée avec des journées de la SENA, une vente aux enchères de la Maison Gadoury et une bourse numismatique organisée par l'Association Numismatique de Monaco : une pièce de deux euros qui célèbre les 800 ans de la forteresse de Monaco, fondée par les Génois en 1215.

Une fois encore ce numéro des *Annales* embrasse toute la numismatique, de l'antiquité jusqu'à nos jours. Je remercie, au nom du Groupe Numismatique de Provence, tous ceux qui en ont fourni la matière, et en particulier aux trois

nouveaux contributeurs (puissent-ils susciter de nouvelles collaborations !), sans oublier nos fidèles annonceurs qui, par leurs publicités, en permettent le financement. C'est aussi avec grand plaisir que je salue, en ce quarantième anniversaire, la sortie du premier volume des Monographies du Groupe Numismatique de Provence, le *Catalogue des jetons d'initiative privée de Nice* par notre président fédéral Yves BRUGIÈRE, présenté lors de la journée du 7 juin dernier.

Je forme le vœu (comme on faisait sur certaines monnaies romaines du Bas-Empire du type VOT V / MVLT X) que ce quarantième anniversaire soit suivi d'un cinquantième tout aussi riche et fécond en publications et manifestations numismatiques.

Aix-en-Provence, le 10 juin 2015

Jean-Louis CHARLET
Ancien président fédéral, président du Groupe Numismatique Aixois
jeanlouis.charlet@neuf.fr

LES DIEUX-FLEUVES SUR LES MONNAIES GRECQUES

L'eau douce, élément indispensable pour les grecs venus par la mer dans le choix du lieu d'implantation de leur colonie, s'avère souvent « sacralisée ». Cet acte fondateur, propre à la cité, se traduit par une personnification de la source, du ruisseau, de la rivière ou du fleuve qui l'alimente.



Scène du combat entre Héraclès et Achéloos

Ce rapport particulier des grecs avec l'eau « bienfaitrice » va amener à la déifier et à lui attribuer un nom particulier. Le cours d'eau devient alors un « dieu-fleuve » vénéré par l'ensemble de la population. Sur les monnaies, on retrouve les traces des « dieux-fleuves » dès l'époque archaïque, mais c'est certainement au cours du V^e siècle avant J.-C. que l'on regroupe le plus d'éléments propres à ce phénomène qui va cependant se poursuivre bien au-delà.



Ainsi, à Syracuse (Sicile), sous le règne du tyran Gelon (485-478), un tétradrachme (poids proche de 17 g) met en avant une exceptionnelle tête de face du dieu-fleuve Alpheios portant la moustache, une longue barbe, deux petites cornes et des oreilles animales. L'Alphée, qui coule dans le Péloponnèse, était vénérée par les Eléens.

Une autre forme de représentation de ce type de divinité existe également pour cette période avec un protomé (partie avant d'un animal) de taureau androcéphale (à tête d'homme). Ici, un tétradrachme de Géla (Sicile) (16,6 g) émis vers



435 av. J.-C. représentant le dieu-fleuve Acheloos¹.



Cependant, l'image la plus répandue de cette « personnification » est représentée par une tête masculine dotée d'une corne frontale et d'un bandeau (ταῖνία - tainia en grec). Une drachme de Katane (Sicile) (4,2 g), de haute qualité de gravure, illustre parfaitement ce motif avec le dieu-fleuve Amenanos. Emise vers les années 420-410 av. J.-C., elle figure au revers la tête du dieu-fleuve Amenanos avec deux poissons et une écrevisse autour et AMENANOS au dessus. Un tétras (ou trionkion) en bronze est également émis à la même période par Géla (3,2 g) avec un taureau au revers. La corne, bien apparente, est un élément déterminant dans l'identification de ce type de dieu-fleuve.

Cette tête masculine apparaît ainsi à Akragas (la future Agrigente) en Sicile, sur un hémilitron de bronze (18,2 g) émis vers 400 -380 av. J.-C. Ici, la particularité réside dans le fait que la cité porte le nom du dieu-fleuve. On parle alors de divinité « éponyme ».



Détail intéressant, toujours à la fin du V^e siècle à Katane en Sicile, la tête du dieu-fleuve Amenanos est traitée avec de longues mèches « hirsutes » et la corne pointant sur le front sur un tétras de bronze (4 g).

Ce traitement de la chevelure n'est pas sans rappeler celui du Dieu-fleuve LACYDON propre à la Marseille grecque qui émet une obole à ce type vers les années 420 av. J.-C. (0,90 g).



¹ Dieu-fleuve d'un cours d'eau d'Etolie dans le nord-ouest de la Grèce, Acheloos lutta contre Héraclès pour séduire Déjanire. Comme toutes les divinités de l'eau il était capable de se transformer d'abord en serpent ce qui provoqua le rire d'Héraclès. Puis voyant la futilité de sa transformation, Acheloos prend la forme d'un taureau farouche qu'Héraclès saisit par les cornes. La lutte est terrible et bientôt Héraclès arracha une corne à son adversaire.

Le caractère « hirsute » des mèches, qui se terminent en crochets, pourrait évoquer l'impétuosité de la rivière qui alimente la ville. La corne de taureau qui orne le front met en valeur la force de cette divinité qui représente l'élément aqueux et sa capacité à subvenir aux besoins de tous. Cette appellation de LACYDON (ΛΑΚΥΔΩΝ), purement massaliète, initialement donnée au ruisseau-fleuve qui venait se jeter à la mer au niveau de la corne du port antique est restée dans les toponymes de la ville moderne. Par extension, elle correspond aujourd'hui à l'ensemble du « vieux port » marseillais. Cette représentation du dieu-fleuve de la cité va servir de prototype pour l'ensemble des oboles qui vont être frappées à Massalia pendant les quatre siècles qui vont suivre. On parle de type « figé ». Les séries anciennes présentent sans aucune ambiguïté la corne de la divinité, puis, au fil du temps, celle-ci a tendance à s'estomper.



Il existe également d'autres formes de représentations de dieux-fleuves à travers le Monde grec, avec à Istros en Mésie (au sud du Danube) sur un petit bronze de la fin du IV^e s. une tête cornue de trois quart-face du dieu-fleuve éponyme Istros (3,8 g).

Enfin, pour notre région, nous évoquerons une originale adaptation de ce thème pour la ville gallo-grecque de Glanon (Glanum) qui émet à la fin du II^e s. av. J.-C. une drachme (1,85 g) présentant un taureau bondissant surmonté d'un roseau qui évoquerait les eaux « guérisseuses » de la fontaine sacrée qui serait associée au dieu Glan et les déesses mères de Glanum (Matrebo Glaneikabo) mentionnées sur un autel trouvé en 1954.



Jean-Albert CHEVILLON

Bibliographie :

S. COLIN BOUFFIER, « Sources et fleuves dans les cultes phocéens : les exemples de Marseille et de Vélia » dans *Les cultes des cités phocéennes*, Aix-en-Provence, 2000, (Et. Massa.6), p. 69-80.

UN STATÈRE ARVERNE INÉDIT OU PEU CONNU ET LA SÉRIE EN OR 'À LA LONGUE ROBE ET AU SANGLIER' OU LA SÉRIE BIMÉTALLIQUE OR-ARGENT AU SANGLIER

Claude SALICIS*

L'acquisition récente d'un statère arverne inédit permet de confirmer et de compléter la série en or avec un sanglier sous le cheval. Cette série n'est bien connue à ce jour que pour les drachmes et les oboles. Une série bimétallique "au sanglier" pourrait être envisagée.

Le statère

Il s'agit, à notre connaissance, d'une variété inédite du type « au sanglier », avec la tête de l'avvers tournée à droite (fig. 1) :

Av/ Tête à droite, diadème perlé dans les cheveux disposés en rinceaux stylisés orientés vers l'arrière ; grènetis.

Rv/ Cheval à crinière perlée galopant à droite ; au-dessus : aurige (?) ; au-dessous : sanglier à droite ; grènetis.

Métal : or - Poids : 7,52 g - Diamètre : 17,5/18 mm - Épaisseur : 3/3,4 mm - Orientation des coins : 6 h.



fig. 1 : Le statère inédit à la tête à droite
(Clichés : C. Salicis)

* Archéologue-Numismate ; chercheur associé au Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco (Unité de Recherche Protohistoire-Mongolie) ; Président de l'IPAAM (Institut de Préhistoire et d'Archéologie Alpes Méditerranée, Les Terrasses de Cimiez, 29 corniche Frère Marc, 06000 Nice). Pour son aide documentaire, j'adresse mes sincères remerciements au Cabinet Jean Vinchon Numismatique, à Paris.

Le diamètre et l'iconographie des coins monétaires étant, comme pour nombre de monnaies gauloises, plus larges que le module des flans préparés pour la frappe, une partie des motifs du droit et du revers est hors flan.

À l'avers, l'arrière de la coiffure est absent mais on distingue très bien la représentation des cheveux en rinceaux stylisés sur le dessus de la chevelure. Cette dernière est séparée du visage par un diadème usé mais manifestement perlé. Le profil du visage montre des traits rudes par un traitement géométrique des formes qui ne dissocie pas le front d'un grand nez droit. Ce profil, guerrier et non plus apollinien, se retrouve sur les monnaies de la série en or « au fleuron et au triskèle » (Hucher, 1857, pl. 1, n° 10 ; Nieto-Pelletier, 2013, CMC 1, n° 103 à 110).

Pour le revers, c'est la tête du cheval qui n'est pas visible. Le reste de la scène se distingue plus ou moins. Au-dessus de l'animal, une ligne longue et horizontale se dessine en bordure de flan ; dans la même zone, au niveau de la croupe du cheval, on observe une usure et/ou une cassure du coin ; cette empreinte partielle correspond assez bien à une partie de la représentation d'un aurochs. Sous le cheval, le sanglier est complet et sa représentation stylisée est de bonne facture.

La série “à l'aigle et au chien”

La série étudiée ne doit pas être confondue avec celle des monnaies en or “à l'aigle et au chien” (fig. 2), avec laquelle elle pourrait s'apparenter, dont les données et références essentielles sont rappelées :

Av/ Tête nue à gauche ou à droite.

Rv/ Cheval à droite ; dessus : aigle (oiseau) aux ailes déployées ; dessous : chien (quadrupède) à droite.

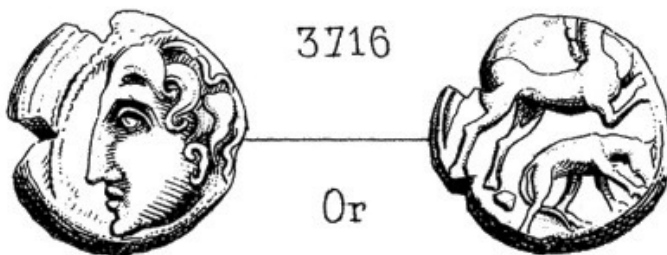


fig. 2 : Un statère “à l'aigle et au chien”
(Dessins : L. Dardel, La Tour, 1892, pl. XI, n° 3716)

Cette série aurait pu effectivement s'appeler "au quadrupède"² comme l'ont déjà évoqué quelques chercheurs (Castelin, 1978, p. 43, n° 245 donné sans certitude aux Cénomans ; Nieto-Pelletier, 2013, p. 182-183, n° 79 à 88) sans toutefois déroger à l'ancienne appellation.

L'animal à quatre pattes y est, en effet, désigné tour à tour *loup* (Hucher, 1868, pl. 88/4 ; Brenot, Scheers, 1996, p. 81, n° 379 - tête à gauche -, 380 - tête à droite - ; Feugère, Py, 2011, p. 340, n° ARV-3716), *lévrier* (Muret, Chabouillet, 1889, p. 82-83, n° 3715 à 3718 et 3732 à 3735 - 3717, 3718, 3735 avec la tête à droite -), *chien* (Scheers, 1975, p. 40, n° 102).

Si la nature exacte de ce canidé à la queue souvent entre les pattes arrière est donc quelque peu incertaine, il ne peut y avoir aucune équivoque sur le fait qu'il ne s'agit aucunement d'un sanglier le plus souvent représenté avec une queue "enroulée" et des soies dressées vers l'avant bien visibles.

La série en or "à l'aigle et au chien" est donc à ce jour immobilisée, la tête du droit est à gauche ou à droite, et les deux animaux du revers sont tournés dans la même direction, à droite. Signalons aussi la série en argent "au chien" présentant quelques variantes avec, notamment pour le revers, le cheval et le quadrupède, à droite ou à gauche, dans la même direction³ (Nieto-Pelletier, 2013, p. 199-200, n° 177 à 191).

Un regroupement de ces deux séries en une série bimétallique appelée, par exemple, "au canidé" plutôt qu'"au quadrupède" (pour la distinguer précisément de la série "au sanglier" qui est également un quadrupède⁴), avec différenciation des types à établir, pourrait être envisagé.

La série « au sanglier »

Les monnaies en or

Le dépouillement des éléments bibliographiques fondateurs confirme une origine à cette série pour les statères en or. En effet, un exemplaire est déjà représenté en 1864, avec la tête tournée à gauche, sous le numéro 24, planche XI, de l'ouvrage d'Édouard Lambert (fig. 3) :

Av/ « Tête nue, imparfaite [partiellement hors flan], à gauche, avec le symbole de l'S [inversé] derrière la joue [une volute] ».

Rv/ « Cheval libre, courant à droite ; au-dessus, symbole qui est peut-être une proue de navire, mais que l'on dit être une Victoire volant ; au-dessous, le sanglier, à droite ».

2 L'appellation « quadrupède indéterminé » (Delestrée, Tache, 2007, p. 140, Série 1172) est un pléonisme qui ne sera pas repris.

3 Aucun des exemplaires reproduits dans le CMC 1, p. 302 ne permet de contredire un même sens pour les deux animaux.

4 Et évidemment, si l'animal reste indéterminé, la série "au quadrupède" garde son intérêt.



fig. 3 : Le statère “à la longue robe et au sanglier”
(Dessins : Ramon, Lambert, 1864, pl. XI, n° 24)

Au droit, la frappe décentrée occulte le devant du visage. Deux éléments décoratifs ont été représentés dans la chevelure : un serre-tête (l’arrière du diadème perlé ?) et deux volutes dont la partie haute de la volute supérieure pourrait correspondre à l’oreille gauche mal appréhendée.

La description du revers est en revanche sans équivoque quant à l’existence d’un sanglier “enjambé” par le cheval, tous deux tournés à droite ; un *objet indécis*, situé au-dessus du cheval, est interprété par É. Lambert comme une possible *proue de navire* (Lambert, 1864, p. 31, 98)⁵. À propos de cette “longue robe”, « long skirt » (Nash, 1978, p. 158, type B10), et malgré la perplexité affichée par É. Lambert qui semble accepter, comme résigné, l’idée d’une Victoire ailée, il n’est pas impossible, en effet, qu’elle corresponde à l’habit de cette dernière ou à celui d’un aurige, descendant, par le biais des copies successives du thème, de la Victoire conduisant un bige puis un cheval et dont la représentation est variée et fréquente sur les monnaies gauloises⁶.

À noter que la photo de la monnaie est plus parlante et plus pertinente que le dessin figurant dans l’ouvrage d’É. Lambert : à l’avers, l’arrière de la chevelure est constituée de mèches stylisées, et, au revers, le bas de la robe est plus ample et au moins un pied de la Victoire ou l’aurige apparaît à l’arrière du vêtement⁷ (Nash, 1978, pl. 16, n° 400).

5 La relation imaginée par l’auteur entre le peuple arverne et les questions touchant au monde de la mer est assez surprenante.

6 Voir par exemple : LT 4838, 6527, 7015 ; ARV-3663 (Feugère, Py, 2011, p. 339).

7 Cette partie visible rappelle fortement la *Niké* des didrachmes de Campanie (Néapolis) située au-dessus du taureau androcéphale (Boutin, 1979, n° 192-230) datées entre le dernier quart du IV^e s. et le milieu du III^e s. av. n. è., ou celle des bronzes lourds de Massalia figurant au-dessus du taureau chargeant (LT 1476) datés entre le dernier quart du IV^e s. et le troisième quart du III^e s. av. n. è. (Barrandon, Picard, 2007, p. 116, série I, groupe 2).

En 1996, le catalogue des monnaies celtiques du musée de Lyon présente, dans la catégorie des “statères d’or tardifs”, sous le numéro 381, un statère au sanglier (Brenot, Scheers, 1996, p. 81) :

Av/ « Tête diadémée à g., les cheveux disposés en rinceaux stylisés ».

Rv/ « Cheval au galop à dr. ; [au-dessus], conducteur en longue robe à dr. ; au-dessous, sanglier à dr. ».

La chevelure du droit présente, de façon plus précise par rapport au dessin précédent, divers éléments décoratifs gravés : oreille, volutes, serre-tête et ligne courbe perlée.

Plus près de nous, dans un « essai de chronologie relative à partir des données typologiques et analytiques », quasiment tous les types du monnayage en or arverne appartenant à plusieurs collections publiques ont été passés au peigne fin. Nous y retrouvons (voir *supra*) notamment le type « B10 : conducteur en longue robe et sanglier, 2 monnaies » avec l’indication d’origine « BNF 3718A »⁸ (Nieto, Barrandon, 2002, p. 47) :

Av/ « Tête à gauche, diadème perlé dans les cheveux disposés en rinceaux stylisés ».

Rv/ « Cheval à droite galopant, conduit par un conducteur en longue robe au-dessus, sanglier à droite au-dessous du cheval ».

La monnaie de la photo illustrant ce type “B10”, monnaie figurant également dans l’ouvrage de D. Nash (voir *supra*), correspond donc à celle dessinée sur la planche XI (n° 24) d’É. Lambert.

La série en or « au sanglier » existe donc bel et bien et les deux monnaies connues présentent un avers avec la tête tournée à gauche⁹.

Les monnaies en argent

Le catalogue de la BNF comporte quatre drachmes (n° 3803 et 3804 - tête à gauche -, 3805 et 3806 - tête à droite -) et une obole (n° 3807 - tête à droite -)

8 Les auteurs du Nouvel Atlas indiquent également pour cette série, à tort, la monnaie « BN 3813 » (Delestrée, Tache, 2007, p. 139) qui est présentée comme étant « au bucrane » et en argent - AR 2,45 g - dans le catalogue des monnaies gauloises (Muret, Chabouillet, p. 85). Il s’agit d’un copier-coller de la méprise de D. Nash qui mentionne bien « BN 3718B » en page 158 de son ouvrage mais « BN 3813 » pour le descriptif de la « Plate 16 » (Nash, 1978) ; la monnaie BN 3813 y est d’ailleurs correctement reprise sous le n° 361 de la planche 15. La monnaie en or, à la branche centrale, ne peut s’intégrer dans la série “à la longue robe et au sanglier” : outre que le motif du droit est très particulier, rien ne permet d’appréhender le motif gravé au-dessus du cheval.

9 Précisons au passage que la grande majorité des statères arvernes présentent une tête à gauche : parmi les listes figurant dans les ouvrages déjà cités, celle des monnaies de la BNF (Muret, Chabouillet, 1889, p. 82-84, n° 3693 à 3780) est éloquente à ce sujet.

(Muret, Chabouillet, 1889, p. 85) :

Av/ Tête à gauche ou à droite.

Rv/ Cheval à gauche avec ou sans volute au-dessus et sanglier à gauche au-dessous.

La photo de l'obole figurant en page 197 du CMC 1 montre bien un sanglier à gauche, sens qui n'est pas précisé, pour le sanglier, dans le catalogue de la BnF.

Le *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne* présente les photos d'un très bel exemplaire de la drachme (« denier ») avec tête à droite (et non « à gauche ») et diadème perlé (ARV-3805), ainsi que celles d'une obole (ARV-3807 : celle de la BnF n° 3807) (Feugère, Py, 2011, p. 342) :

Av/ Tête à droite, diadème perlé ou bandeau.

Rv/ Cheval à gauche avec volute au-dessus, sanglier à gauche au-dessous.

Les auteurs précisent « Cheval à gauche ou à droite » pour l'obole sans indiquer de références pour le cheval « à droite ». L'obole de la BnF a, quant à elle, un cheval tourné à gauche. Par ailleurs, les références renvoient à une obole à la roue au-dessus du cheval, ici aussi à gauche (Brenot, Scheers, 1996, n° 398), et dont la description ne fait aucune allusion à un sanglier, ou autre, au-dessous.

La série « au sanglier » est proposée dans le CMC 1 pour les drachmes et les oboles (Nieto-Pelletier, 2013, p. 197-198) :

Av/ « Tête à gauche ou à droite avec diadème perlé et ornementé dans les cheveux ».

Rv/ « Cheval à gauche ; au-dessus, une volute ; au-dessous, un sanglier tourné vers la gauche ».

Il existe de légères variantes pour l'obole dont les empreintes sont incomplètes, sauf toutefois pour l'avvers où le diadème perlé est bien visible¹⁰.

Enfin, pour utiliser les moyens modernes offerts par Internet, on pourra consulter avec profit le site WikiMoneda qui présente trois drachmes sous les numéros WM n° 2130, WM n° 2131 et WM n° 2132 :

Av/ Tête à droite, diadème perlé ou bandeau, volutes à l'arrière.

Rv/ Cheval à gauche ; dessus : volute ; dessous : sanglier à gauche.

Aucune monnaie avec le cheval et le sanglier tournés, ensemble¹¹, vers la

10 L'auteur signale en outre (Nieto-Pelletier, 2013, p. 198, n. 652) une monnaie inventoriée dans le BMC (Allen, 1990, p. 70, n° S456, pl. XXIX) avec « un sanglier tourné vers la droite » (sans préciser le sens du cheval qui doit être supposé à gauche puisque la monnaie serait rattachée à cette série). Cela n'est pas exact : le cheval et le sanglier de la monnaie S456 sont tous les deux tournés à gauche.

11 Jusqu'à preuve du contraire, pour le monnayage arverne, les deux animaux sont toujours dirigés dans le même sens, alors même que cette iconographie avec les animaux dirigés dans des sens opposés est connue notamment pour les monnayages baïocasse (Basse-Normandie)

droite n'est inventoriée.

Au final, la série en argent "au chien" est plus diversifiée que celle "au sanglier", pour le même métal ; il n'existe pas, à ce jour, de type Av/ à droite - Rv/ à droite pour la série en argent « au sanglier »¹².

Métaux	Or		Argent		
Séries	« à l'aigle et chien »		« au chien »		
Av/	à droite	à gauche	à droite	à gauche	à gauche
Rv/	à droite	à droite	à droite	à droite	à gauche
Séries	« à la longue robe et au sanglier »		« au sanglier »		
Av/	à droite	à gauche	à droite	à gauche	-
Rv/	à droite	à droite	à gauche	à gauche	-

Mais le principal intérêt de cette série en argent « au sanglier » est sans nul doute l'iconographie de l'avvers, notamment dans le traitement de la chevelure et du visage.

Les séries monétaires

Nombre de monnayages gaulois sont constitués d'ensembles distincts plus ou moins homogènes. Selon J.-B. Colbert de Beaulieu, ces séries rassemblent des monnaies de même alliage, provenant d'une officine ou de plusieurs, de même typologie générale au moins sur une face, liées plus ou moins par la caractérisation, d'origine commune et ayant une identité de distribution. Chaque série comprendra des variétés, elles-mêmes différenciées par des groupes caractéristiques formant des classes englobant, à leur tour, des variations d'un même thème typologique (Colbert de Beaulieu, 1973, p. 106). Cet organigramme, qui garde toute sa valeur théorique dans le principe d'une plus grande rigueur scientifique, s'avère être un cadre de travail trop contraignant, conduisant irrémédiablement à une multiplication des classements pouvant compromettre les approches attributives recherchées.

En 2002, L.-P. Delestrée, dans le premier tome du *Nouvel Atlas*, conserve le principe arborescent de l'ensemble monétaire réparti en séries (droits et revers

(DT 2258) ou osisme (DT 2236) (mais là encore faudrait-il faire une distinction entre l'animal en tant que tel et l'animal-enseigne figurant sur ces deux derniers monnayages) ; la description de la drachme DT 3538 est erronée en ce qui concerne le sens du cheval qui est bien à gauche, comme le sanglier, et non « à droite » (Delestrée, Tache, 2007, p. 140).

¹² Rien ne permet, en effet, à ce jour, d'intégrer à cette série les deux monnaies du *Nouvel Atlas* DT 3540 et DT 3541 pour lesquelles les auteurs eux-mêmes ont créé à juste titre une série à part (Delestrée, Tache, 2007, p. 140, pl. XXIV, série 1172) ; d'autres découvertes, plus lisibles, sont nécessaires pour créer ce type dans la série.

à mêmes thèmes généraux ou à même légende, sur une aire de répartition limitée), classes (sous-séries de compositions, au droit et au revers, issues d'un même thème), variétés (dans la composition) et variantes (dans la graphie des légendes) (Delestrée, Tache, 2002, p. 12-13). Le critère de l'unicité métallique est abandonné pour la série : sur un même thème ou type monétaire, les monnaies d'un même métal constitueront seulement une classe ; des monnaies de compositions analogues, de mêmes régions ou sites et de même époque formeront donc des séries bi ou trimétalliques.

La même conception d'ensemble à tiroirs est reprise en 2013 par S. Nieto-Pelletier « sans pour autant, toutefois, restreindre une série à un métal unique ». Le type, et non plus la classe, et le métal constituent alors les émissions distinctes, à haut potentiel évolutif, d'une même série (Nieto-Pelletier, 2013, p. 54).

Ainsi donc, partant d'une acception plus large, « la série doit garder une fonction de structure générale et ouverte » (Delestrée, Tache, 2002, p. 12-13). En d'autres termes, pour une période commune et sur un territoire déterminé, les monnaies, tous métaux confondus, de même typologie et de même style appartiennent à une même série.

Ajoutons que les séries bi et a fortiori trimétalliques, certaines même avec divisionnaires (drachmes / oboles), remplissaient pleinement les objectifs économiques et politiques d'un système monétaire fort grâce à la variété de son numéraire.

Éléments de réflexion

L'origine géographique de la monnaie présentée n'étant pas connue, seules quelques considérations métrologiques et iconographiques peuvent être mises en avant.

Son poids, lourd (7,52 g), correspond aux poids des statères arvernes et le situe parmi les plus lourds de la BnF¹³. Par ailleurs, au niveau du flan lui-même, on retrouve, comme sur plusieurs séries en or du monnayage arverne, une surface très vacuolée, notamment au revers. S'il en était besoin, l'appartenance du statère présenté aux Arvernes¹⁴ semble assurée par ces quelques éléments,

13 Sur les 82 statères du catalogue (Muret, Chabouillet, 1889, p. 82-84, « Arvernes indépendants »), seuls 5 exemplaires sont plus lourds de quelques centièmes de grammes : 3702 : 7,59 g ; 3704 : 7,55 g ; 3711 : 7,54 g ; 3729 : 7,55 g ; 3744 : 7,61 g (ces poids sont sans doute à revoir mais ils donnent une idée de la place pondérale dans ce monnayage du statère présenté) ; l'exemplaire BNF 3718A pèse quant à lui 7,39 g (Nash, 1978, p. 158).

14 Les statères bituriges cubes, dont certains présentent également une chevelure en rinceaux, mais dirigés vers l'avant et non vers l'arrière, ont des poids nettement inférieurs.

certaines assez sommaires, mais non essentiellement typologiques.

Au niveau typologique justement, en premier lieu, la similitude des profils figurant aux droits des drachmes avec celui de l'avers du statère présenté est évidente : cheveux en rinceaux stylisés dirigés vers l'arrière, bandeau ou diadème, nez droit.

Quant aux droits, le thème général est bien le cheval, de style purement "arverne" même avec la tête hors flan, et le sanglier ; la seule différence notable, iconographique et non stylistique, entre les séries en or et en argent, réside dans le thème de la « longue robe » des exemplaires en métal à la plus forte valeur ajoutée remplacée par une volute, lorsque celle-ci existe, sur les monnaies en argent.

Enfin, au niveau chronologique, la situation, très incertaine pour ne pas dire confuse, déjà annoncée par S. Scheers dans le catalogue des monnaies celtiques de Lyon (Scheers, dans Brenot, Scheers, 1996, p. 50), est assez bien exposée dans l'avant-propos du tome III du *Nouvel Atlas* (Delestrée, Tache, 2007, p. 10-11)¹⁵. En ce qui concerne le monnayage en or de façon générale, et plus particulièrement le statère présenté et sa série d'accueil, la datation large qui y est proposée, fin II^e s. / premier tiers du I^{er} s. av. n. è. (Delestrée, Tache, 2007, p. 139, pl. XXIV, série 1169A, DT 3535)¹⁶, corrobore globalement, et de façon guère plus satisfaisante, la chronologie tardive évoquée dans le catalogue de Lyon pour l'ensemble des « statères d'or tardifs » placé à la suite de celui des « statères d'or à la lyre (type de Lapte) » (Brenot, Scheers, 1996, p. 81)¹⁷.

15 Malgré une nouvelle tentative avec le CMC 1 et la prise en compte annoncée de données archéologiques, peu d'éléments convaincants ou précis, notamment pour le monnayage or, apparaissent pour un type particulier toujours noyé, au mieux, dans la série. Les fourchettes des quatre phases déterminées sont des plus larges et n'apportent pas grand-chose de nouveau : -270/-150, -200/-120, -120/-55, -55/-30. Tout, ou quasiment, est agrémenté de nombreux points d'interrogation, hypothèses et « réserves ». Par ailleurs, en ce qui concerne les découvertes monétaires, l'amalgame entre les données archéologiques (issues des seules datations stratigraphiques, C14 notamment) et les faits historiques (issus des écrits) n'est pas complètement gommé. Sans entrer dans la polémique de savoir si Alise-Sainte-Reine a bien été le lieu de la défaite gauloise, et si les données « relatives » paraissent accessibles, la numismatique "d'Alésia" manque cruellement de données de terrain, la date de -52 restant une date historique et non pas archéologique. Bien entendu, au regard de la situation, il n'est pas question de jeter la pierre à quiconque, et surtout pas aux chercheurs qui tentent de pallier ces insuffisances à l'aide de la métallographie.

16 Soit -120/-65, à rapprocher de la datation proposée par S. Nieto-Pelletier pour la série "à l'aigle et au chien" : -120/-55 (Nieto-Pelletier, 2013, p. 130-131) ; pour cette série, la fourchette se resserre avec l'exemplaire ARV-3716 présenté dans le *Dictionnaire* : -75/-50 (Feugère, Py, 2011, p. 340).

17 On mesure le chemin qui reste à parcourir, quand, à ce jour, la série étudiée, constituée de trois éléments (tout en gardant à l'esprit les possibles refontes et/ou les découvertes futures), est calée chronologiquement à l'aide des deux seules propositions (-120/-65 et « tardifs ») alors que la période de frappe fut, à l'évidence, assez brève. Sans parler des périodes de frappe des types eux-mêmes.

Le tableau qui suit regroupe quelques datations proposées par différents auteurs et montre, de façon impitoyable, l'état de la question.

Auteurs	Or	Argent
Séries	“à la longue robe et au sanglier”	“au sanglier”
D. Nash (1978, p. 138)	[-120/-100 à -55] « First century B. C. (Late phase) »	[-100/-55] « First century B. C. (Late phase) »
C. Brenot, S. Scheers (1996, p. 81)	[Après -120] « tardifs », après Lapte -200/-120 (Nieto-Pelletier, 2013, p. 129)	-
Delestrée, Tache (2007, pl. XXIII-XXIV)	-120/-65	-120/-65
Feugère, Py (2011, p. 342)	-	-50/-25
Nieto-Pelletier (2013, p. 129)	-	-200/-120 « La Tène C2-D1a »

Si la situation de la série en or, bien qu'imprécise, semble à peu près stabilisée, la fourchette chronologique de la série en argent, et donc celle d'une série bimétallique, s'étendrait de -200 à -25.

Précisons, enfin, que les revers des trois statères connus sont issus de trois coins différents.

Conclusion

Le plus étonnant est assurément l'absence de cette série, en or, dans l'ouvrage récemment publié par la BnF et le MAN alors qu'une série en or “au sanglier” (n° 1169A) est cataloguée dans le *Nouvel Atlas* (Delestrée, Tache, 2007, p. 139 et pl. XXIV). Une simple mention, sans explication, indique, en annexe 1 du CMC 1, que la monnaie BNF 3718A (voir *supra*) n'est pas retenue dans le catalogue (Nieto-Pelletier, 2013, p. 240). On comprendra, sans doute, qu'une série en or “au sanglier” ou “à la longue robe et au sanglier”, orpheline de la monnaie celtique du musée de Lyon, ne pouvait pas être constituée avec le seul exemplaire BNF 3718A.

Au final, même si les deux monnaies connues, avec la tête à gauche (BNF 3718A et Lyon 381), auxquelles s'ajoute l'*unicum* présenté, avec la tête à droite, ne sont pas représentatives de frappes “classiques” dont les témoins sont généralement plus nombreux, et même si les éléments chronologiques de corrélation font amplement défaut, les quelques données maintenant connues peuvent permettre à une série en or nouvelle “à la longue robe (ou à l'aurige) et au sanglier” ou, de façon plus large, à une série bimétallique “au sanglier” incluant les monnaies en or, de voir le jour.

En fonction de l'organisation des séries du CMC 1, et comme pour la série “à l'aigle et au chien”, il y aurait en effet deux façons d'établir un classement.

Soit, parallèlement à la série en argent “au sanglier”, avec la mise en place d'une série en or “à la longue robe et au sanglier” qui reprendrait les éléments

descriptifs connus :

Av/ Tête à gauche ou à droite, diadème perlé dans les cheveux disposés en rinceaux stylisés vers l'arrière ; grènetis.

Rv/ Cheval à droite galopant, crinière perlée ; au-dessus : conducteur en longue robe ; au-dessous : sanglier à droite ; grènetis.

Ce qui déterminerait deux types : type I, tête à gauche ; type II, tête à droite.

Soit élargir la série connue en argent "au sanglier" aux monnaies en or (voir *supra*, les séries en or "à l'aigle et au chien" et la série en argent "au chien") :

Av/ Tête à gauche ou à droite, diadème perlé ou bandeau dans les cheveux disposés en rinceaux stylisés vers l'arrière ; grènetis.

Rv/ Cheval à droite ou à gauche galopant, crinière perlée ; au-dessus : conducteur en longue robe ou volute (S) ; au-dessous : sanglier à droite ou à gauche (dans le même sens ou pas que le cheval) ; grènetis.

Plusieurs types pourraient alors être déterminés en fonction des éléments iconographiques et de leur orientation.

La première solution aurait le mérite de proposer une dichotomie identique pour les séries au canidé et au sanglier : soit une série pour l'or et une série pour l'argent pour chacun des animaux placés sous le cheval.

La deuxième, celui d'un regroupement des séries monométalliques fondé uniquement sur l'animal figurant sous le cheval : soit une série bimétallique "au canidé", et une série bimétallique "au sanglier".

Bibliographie

Allen D. F., 1990, *Catalogue of the Celtic coins in the British Museum with supplementary material from other British collections*, II, *Silver coins of North Italy, South and Central France, Switzerland and South Germany*, Éd. Kent J. & Mays M., Londres, 71 p., XXIX p. de pl.

Barrandon J.-N., Picard O., 2007, *Monnaies de bronze de Marseille*, Cahiers Ernest-Babelon, n° 10, éd. CNRS, Paris, 164 p.

Boutin S., 1979, *Catalogue des monnaies grecques antiques de l'ancienne collection Pozzi - Monnaies frappées en Europe*, 2 vol., 294 p., CCII pl.

Brenot C., Scheers S., 1996, *Catalogue des monnaies massaliotes et monnaies celtiques du musée des Beaux-Arts de Lyon*, Ed. Peeters, Leuven, 182 p., 44 pl.

Castelin K., 1978, *Keltische Münzen*, Band I, Éd. EDMZ, Zürich, 235 p.

Colbert de Beaulieu J.-B., 1973, *Méthodologie des ensembles, Traité de numismatique celtique* 1, Les Belles Lettres, Paris, 454 p.

- Delestrée L.-P., Tache M., 2007**, *Nouvel Atlas des monnaies gauloises*, III, *La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique*, Éd. Commios, Saint-Germain-en-Laye, 176 p.
- Feugère M., Py M., 2011**, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Éd. EMM-BnF, Montagnac - Paris, 720 p.
- Hucher E., 1857**, *Lettre à M. le Marquis de Lagoy sur la numismatique gauloise*, Le Mans, 23 p. 1 pl.
- Hucher E., 1868**, *Les Gaulois d'après leurs médailles*, t. I : *L'art gaulois*, Paris - Le Mans, 63 p., 101 pl. (rééd. 1979, Clermont-Ferrand).
- La Tour (de) H., 1892**, *Atlas de monnaies gauloises*, Paris, 19 p., 55 pl.
- Lambert É., 1864**, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, Seconde partie, Derache, Paris, 139 p., XIX pl.
- Muret E., Chabouillet M. A., 1889**, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale*, Plon-Nourrit, Paris, 327 p.
- Nash D., 1978**, *Settlement & Coinage in the Central Gaul c. 200-50 BC*, 2 t. I et II, BAR Supplementary Series 39 (1).
- Nieto-Pelletier S., 2013**, *Catalogue des monnaies celtiques - 1. Les Arvernes (Centre de la Gaule)*, Bibliothèque Nationale de France - Musée d'Archéologie Nationale, Tours, 320 p.
- Nieto S., Barrandon J.-N., 2002**, « Le monnayage en or arverne : essai de chronologie relative à partir des données typologiques et analytiques », *Revue Numismatique*, 6^e série, t. 158, p. 37-91.
- Scheers S., 1975**, *Les monnaies gauloises de la collection A. Danicourt à Péronne*, Cercle d'études numismatiques, Travaux 7, Bruxelles, 121 p., XXIV pl.

LES DENIERS mérovingiens de Provence : essai de synthèse des connaissances actuelles.

Depuis la trouvaille de Cimiez et l'inventaire qu'en a dressé A. Morel-Fatio en 1890, qui sert de base à toutes les études¹, les découvertes de ces dernières années ont permis de faire évoluer notre approche sur le monnayage concerné et autorisent d'en actualiser la synthèse². En sus de nouvelles attributions complémentaires, qui font parfois apparaître un personnage de l'histoire de France dont on n'avait auparavant jamais soupçonné qu'il eût frappé monnaie à son nom³, ou de réattributions, qui complètent parfois la liste jusqu'ici très lacunaire des évêques de Marseille⁴, l'étude de l'ensemble de ce monnayage permet aussi de dégager quelques constatations d'ordre général, qui mettent ainsi en évidence un certain nombre de règles applicables globalement, ce qui fait avancer à grand pas sa compréhension :

- sous une écriture minimaliste, le moindre détail a sa signification⁵.
- l'élaboration de la plupart de ces émissions semble régie par le même souci d'économie et de simplification au fur et à mesure que leurs assimilations s'effectuent au sein de la population. (exemples : l'évolution des émissions de Nemfidius, de celles d'Isarno⁶).
- toujours par souci de facilité, la lecture de la plupart des légendes écrites sous une forme monogrammatique ou contractée s'effectue phonétiquement, selon une prononciation populaire⁷.
- le numéraire est largement utilisé en tant que vecteur de communication politique (exemples : les émissions d'Ansedert au M, au A, au S et au T, montrant l'étendue de sa juridiction⁸, celles au monogramme simplifié d'Antenor, affirmant ses possessions ecclésiastiques détenues ou acquises lors d'une révolte contre le pouvoir Franc⁹...)
- les émissions épiscopales ne semblent pas présenter de types figurés.
- la ville de Marseille semble avoir frappé monnaie indépendamment des patrices eux-mêmes.

En voici un résumé succinct, qui sera complété par deux tableaux développant indépendamment les descriptions des émissions marseillaises de celles du reste de la Provence :

Le denier apparaît vers 675 avec les émissions ecclésiastiques de Saint-Victor de Marseille au nom de Thierry III prétendant au trône¹⁰, en parallèle avec celle, municipale et anonyme, émise sous Hictor¹¹ *patricius* de Marseille. Il s'en suit

une tout aussi brève émission au nom de son successeur Audebert¹², puis, dans les années 680, une série d'émissions municipales sous la direction du préfet Bonitus¹³, avec ou sans nom de monétaires, en parallèle avec des émissions épiscopales¹⁴. C'est vraisemblablement Ansedert qui a la véritable charge et le plein pouvoir de réorganisation de la Provence, s'octroyant le droit de frapper monnaie à son nom. Son monnayage précise par une lettre en plein champ l'étendue de sa juridiction. Nemfidius, son successeur, n'aura plus à le faire de la sorte... son long patriciat portant, semble-t-il, sur la totalité de la Provence hormis Arles ; les nombreuses variations typologiques de ses émissions se justifient seulement par un contrôle continu de la production¹⁵... Semblent concomitantes les émissions d'Isarno, vraisemblablement pour Arles ; mais ce personnage nous reste très méconnu¹⁶... Peu après, le patrice Antenor se servira de son monnayage pour affirmer ses prises de possessions ecclésiastiques de Saint-Victor, d'Arles, et de Venasque, lors de la révolte contre les Pippinides¹⁷, autour des années 712-714, alors que les évêques ? Ranemir¹⁸ et Palladius¹⁹ marquent leurs épiscopats ? à Nîmes²⁰ ? Il faut vraisemblablement voir dans les émissions IIA à la croix ancrée celles du patrice marseillais suivant : Metrano. D'origine nordique, ses deniers sont fortement influencés par les sceattas de même origine, qui inondent alors la Provence²¹. L'émission municipale marseillaise à la tête barbue, et celle à la tête de face et au rameau trifolié²² datent de la période suivante, ainsi que celle, épiscopale, au nom d'Audemar²³. En parallèle, l'émission au monogramme du duc Mauronte pour Arles²⁴ est contemporaine, ou suivie de près par les émissions marseillaises du patrice Abbon, avec ou sans nom de monétaire, avant que Pépin le Bref ne supprime définitivement la charge de patrice, remplacée par des inspecteurs généraux divisionnaires appelés *missi dominici* et dont les fonctions temporaires étaient plus facilement révocables.

Philippe COSSETTINI

Notes

1. *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VII^e et VIII^e siècles de la trouvaille de Cimiez donnée au cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale par Arnold Morel-Fatio*, Paris - Rollin & Feuarent 1890. Abrégé en MF dans le texte.
2. dont le contenu, d'une valeur hypothétique, servira de base pour toute correction future...
3. P. Cossetini, J. Y. Chodorge, « Un denier inédit au buste royal de Thierry III pour Marseille », *Cahiers Numismatiques* n°193, septembre 2012, p. 21-26.
4. Nouvelle proposition de lecture du denier du type de Sainte - Candie, étudié dans : F. Bertonecello et S. Estiot, *BSFN* 59, 2004, p. 33-37 : « Une monnaie mérovingienne trouvée sur le site de Sainte - Candie (Roquebrune-sur-Argens – Var) ». Nouvelle lecture proposée : +ADmARS (les A sans barre transversale, le A lié avec le D pour AVD, le M sous une forme onciale (au lieu de +IACOmO), pour *Audemar* (Audemar), interprétation la plus plausible selon une règle de lecture fondée sur la phonétique. Vraisemblablement un ecclésiastique dont le nom, au vocable provençal, ne semble pas avoir laissé de traces dans les textes conservés.
5. Voir à ce sujet : P. Cossetini « Arles et Marseille au sein des patriciats d'Isarno et de Nemfidius, *Cahiers Numismatiques* n° 203, mars 2015, p. 45-47.
6. P. Cossetini, « Les monnaies des patrices de Provence - Réflexions autour de nouvelles hypothèses d'attribution », *Cahiers Numismatiques* n° 191, mars 2012, p. 43-45, ainsi que l'article précédemment cité note 5.
7. P. Cossetini 2012, article cité n. 6.
8. P. Cossetini, « La Provence marseillaise sous la domination du patrice Ansedert », *Cahiers Numismatiques* n° 202, décembre 2014, p. 43-47.
9. Témoins métalliques des spoliations de biens ecclésiastiques, survenues lors de la révolte contre le pouvoir franc de Pépin de Herstal dont fait écho le protocole rédigé à Digne sous Charlemagne, et contenu dans le cartulaire de Saint-Victor de Marseille, formant une série dont le monogramme simplifié ANT est le dénominateur commun, l'autre face présentant soit l'effigie du patrice, soit SM pour (*ecclesia*) *Sanctae Mariae* (église Sainte-Marie et Saint-Victor de Marseille), soit AR (*Arelatum*) ou ARD (*Aredis*) pour l'église d'Arles, soit encore VENE pour la résidence épiscopale fortifiée de Vénasque. Voir P. Cossetini, « Patrices de Provence – Les émissions d'Antenor au monogramme simplifié ANT », dans *Cahiers Numismatiques* (à paraître).
10. Voir article cité note 3.
11. La mention de Hictor (Hector ou Victor), connu comme patrice de Marseille en 675, se trouve dans les *Vies de Saint Priest* (*Monumenta Germaniae Historica : Scriptores Rerum Merovingicarum* V, p. 239, *Passio Praeictus*, cap. 26 et 28), et de Saint Léger : (*Monumenta Germaniae Historica : Auctores Antiquissimi* O, p. 291, *Passio Leudegarii* I, cap. 9 et 11). Hictor, vraisemblablement mis en place pendant la période d'internement d'Ebroïn au monastère de Luxeuil, entre 673 et 675, sera assassiné dès son retour de prison.
12. Audebert (*Audoberctho*) mentionné sur l'acte n° 4492, dans *Chartes originales*

antérieures à 1121 conservés en France, Cédric Giraud, Jean-Baptiste Renault et Benoît-Michel Tock édés., Nancy, Centre de Médiévisitque Jean Schneider ; édition électronique : Orléans, Institut de Recherche et d'Histoire des textes, 2010 (Telma). En ligne : <http://www.cn-telma.fr/originaux/chartes4492>. Datée du 15 septembre 677, auteur Thierry III, roi des Francs, bénéficiaire Chramlinus, archevêque d'Embrun : *Theudericus, rex Francorum, viris inlustribus Audobercitho et Rocconi, patriciis, et omnebus ducis seu comitebus vel actorebus publicis*. Deux exemplaires étaient contenus dans le trésor de Bais (Rev. Num. 1907, 3^e Tr., n° 108, Pl. VIII).

13. À la tête de la *Praefectura Massiliae primae Provinciae* dans les années 680. Connue par une *Vita* du VIII^e siècle (*Monumenta Germaniae Historica : Scriptores Rerum Merovingicarum* VI, p. 119-139).

14. Article en préparation se rapportant à l'émission présentant un grand M surmonté d'une croisette, au-dessus de deux points, et portant au revers les lettres GODA aux extrémités d'une croix (MF 86-89), Pl. II, n° 32-35), liée par similitude du droit à un *unicum* (MF 90, Pl. II, n° 36) dont le revers présente une étoile formée d'un disque central d'où s'échappent huit rayons dont quatre terminés en croix, le reliant ainsi à une troisième émission offrant un monogramme composé d'un grand A croisé, dont la barre brisée forme le jambage d'un M à appendice central marqué, chacune des bases se terminant par la lettre O, associée aux lettres R et B (parfois B et B) disposées de part et d'autre verticalement. Lecture proposée : RoboAM. [Voir note f du tableau 1 - Marseille].

15. Le patriciat de Nemfidius semble s'achever juste après que son monnayage a développé toutes les variations possibles concevables de son nom, inscrit d'abord *in extenso*, puis abrégé selon toutes les déclinaisons, très vite utilisé sous toutes ses formes monogrammatiques, jusqu'aux ultimes émissions à son initiale seule, voir à une simple lettre, dominante phonétique, contenue dans son nom. Il semblerait donc que la durée de son patriciat ait été définie au préalable contractuellement (décennale ? – quinquennale ?) et que l'ensemble de la typologie de son monnayage ait été établie et planifiée, au moins en partie, dès le début de sa prise de fonction. Chaque émission étant une opération lucrative, le phénomène constaté n'est donc pas que purement technique, mais met en jeu les fondements même de la société qui y procède, en tenant pour acquis la condition préalable de l'existence d'un système fiscal bien défini. Cette hypothèse séduisante permet de jeter ainsi un nouveau regard sur certains mécanismes de l'administration de la Provence et sur sa politique monétaire en vigueur en ce tout début du VIII^e siècle.

16. P. Cossetini, « Arles et Marseille au sein des patriciats d'Isarno et de Nemfidius », *Cahiers Numismatiques* n° 203, mars 2015.

17. Voir article cité note 9.

18. MF 98-100, Pl. VI, n° 94-96.

19. MF 101-105, Pl. VI, n° 89-93.

20. Les deniers RAN (ou RANE), et PAL semblent d'une fabrique éminemment provençale et contemporains de ceux de Nemfidius émis vers 706-710...

21. MF 107, Pl. VI, n° 104-110 ; Pl. VII, n° 111-118.

22. P. Cossetini, « Autour de deux mystérieux deniers inédits pour Marseille », *Cahiers Numismatiques* n° 194, décembre 2012, p. 31-34.

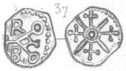
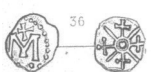
- 23. Voir article cité note 4.
- 24. Voir article cité note 5.
- 25. Marc Bouiron, Directeur du pôle Patrimoine Historique de la ville de Nice, chercheur associé à l'UMR CEPAM.
- 26. Notamment en ce qui concerne les attributions respectives aux évêques Babo et Godabertus de l'émission RoboMA et de celle à légende cruciforme GODA, ainsi que pour l'attribution au patrice Metrano des émissions IIA influencées des sceattas nordiques (Voir tableau n° 1, Marseille).

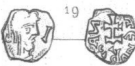
Tableaux d'essai de chronologie des émissions successives

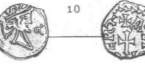
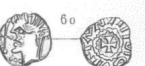
Tableau n° 1 : Marseille

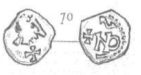
Nous suivrons ici partiellement les travaux de P. Grierson – M. Blackburn, dans *Medieval European Coinage*, t. I *The Early Middle Ages (5th - 10th Centuries)*, Cambridge 2007, p. 147-149, qui fournissent une bonne synthèse de ce monnayage. Nous nous inspirerons également de ceux de Marc Bouiron²⁵, dans « De l'antiquité tardive au Moyen Âge », in Thierry Pécout (coord.), *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée – Les horizons d'une ville portuaire*, éditions Désiris, Méolans-Revel, 2009, p. 20-35, dont certaines idées novatrices²⁶ ont permis de fournir des solutions cohérentes et plausibles à la détermination de certaines émissions, et ont ainsi grandement contribué à l'élaboration de cette synthèse.

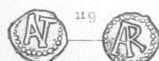
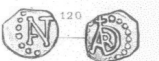
Les dates proposées, hormis celles données par les rares textes conservés, sont pour la plupart le fruit d'une évaluation fondée parfois sur le seul calcul estimé du volume de chaque émission et restent néanmoins très arbitraires.

Da- te (a)	Autorité	Au nom de	Description ou particularités	Réf. Bibliographique	Illustration
675	Marseille Abbaye de Saint-Victor	Thierry III <i>prétendant au trône</i>	D : Tête à dr. ThEVELRICo(b) R/ : MASSILIA CIVIT S et V de part et d'autre d'une croix	Cah.Num.n°193 Septembre 2012 p.21-25 (2 émissions)	
675 676	Marseille sous Hictor(c) <i>[patrice]</i>	Emission municipale anonyme	D : Type au buste royal, une croisette devant R/ : MARSIL croix simple (d)	En cours de publication	
676	Marseille sous Audebert <i>[patrice]</i> (e)	<i>monétaire ?</i>	D : Type au buste royal MASILIA C R/ : [...] VSRO(D) , croix haussée	Non publié. Lecture incomplète.	
676	Marseille sous Audebert <i>[patrice]</i>	Audebert Audeberctus	D : Type au buste royal MAS[IL]IA R/ : [AVDE]VERT , croix haussée	Trouvaille de Bais Rev.Num.1907, 3e Tr. n° 108, Pl. VIII	
677	Marseille sous Audebert <i>[patrice]</i>	Ebarcius ? Arbaldo ? <i>monétaire (f)</i>	D : Type au buste royal R/ : EBALGOD , croix haussée.	Trouvaille de Bais, Rev.Num. 1907, 3° Tr. n°109, Pl. VIII (2ex)	
678 679	Marseille sous Audebert ou Rocco <i>[patrice]</i>	Emission municipale anonyme	D : Type au buste royal R / : MASSILIA , croix haussée Variantes à légendes plus au moins altérées.	MF 73-75, Pl. II, n°21-23	
680	Evêché de Marseille	Babon, Bobo <i>évêque (g)</i>	D : Monogramme RoBoAM R/ : Etoile à huit rayons, dont quatre se terminent en croix. Variantes B et B	MF 91, Pl. II, n°37 Article en préparation	
680	Evêché de Marseille	Emission épiscopale anonyme <i>Siège vacant</i>	D : Grand M , une croisette au- dessus, deux points au-dessous. R/ : Etoile à huit rayons, dont quatre se terminent en croix	MF 90, Pl. II, n°36 Article en préparation	
680 683	Evêché de Marseille	Godabertus <i>(h)et(i)</i> évêque	D : Grand M , une croisette au- dessus, deux points au-dessous. R/ : GODA aux extrémités des branches d'une croix (variantes)	MF 86-89, Pl. II, n°32-35. Article en préparation	

680	Marseille sous Bonitus(j) [préfet]	Antenor <i>monétaire</i> (k)	D : Type au buste royal MASILI R/ : ANTENOR , croix haussée au- dessus de 3 points	MF 1, Pl., n°17	
681	Marseille sous Bonitus [préfet]	Antenor <i>monétaire</i>	D : Type au buste royal, bribe de légende. R/ : ANTENOR , croix haussée (variantes)	MF 4, Pl., n°19	
682 683	Marseille sous Bonitus [préfet]	Antenor <i>monétaire</i>	D : Type au buste royal R/ : ANTENOR , croix haussée. (variantes)	MF 2, Pl. I, n°18	
683	Marseille sous Bonitus [préfet]	<i>monétaire ?</i>	D : Type au buste royal R/ : LOACI [incertain] aux extrémités des branches d'une croix.	Forum Détection Passion Post n°66745	
684 686	Marseille sous Bonitus [préfet]	Emissions municipales anonymes	D : Tête à droite R/ : MASILIA : autour d'une croisette. (variantes)	MF 76-78, 80, Pl. II, n°24,25 et 27	
686 689	Marseille sous Bonitus [préfet]	Emissions municipales anonymes	D : Tête à droite ou à gauche. R/ : MA (ou M) central surmonté d'une croisette A l'entour SILIA (variantes)	MF 81-83, Pl. II, n°28-30	
690 691	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor	D : Tête à droite R/ : Monogramme élaboré d'Antenor (variantes)	MF 68-69, Pl. IV, n°81-82	
692	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor	D : Tête à gauche R/ : ANTENOR croix simple	MF 5, Pl. I, n°20	
692 694	Marseille sous Ansedert [patrice]	Ansedert	Emissions aux deux têtes (variantes)	MF 22-24, Pl. I, n°15-16 MF 16-17, Pl. I, n°11-12	
695 696	Marseille sous Ansedert [patrice]	Ansedert	Emissions au M , ou AM (variantes)	MF 9-12, Pl. I, n°4- 7	
695	Marseille Sous Ansedert [patrice]	Ansedert <i>pour Arles</i>	Emissions au A (variantes)	MF 18, 20, Pl. I, n°13-14	

695	Marseille sous Ansedert [patrice]	Ansedert <i>pour</i> <i>Toulon</i>	Emissions au T (variantes)	MF6-8, Pl. I, n°1-3	
696	Marseille sous Ansedert [patrice]	Ansedert <i>pour</i> <i>Sisteron</i> (ou <i>Senez</i>)	Emission au S	MF13, Pl. I, n°8	
696 697	Marseille sous Ansedert [patrice]	Ansedert	Emission à la croix simple + ANSEDE RT (variantes)	MF 14-15, Pl. I, n°9-10	
697 698	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emission NE central croisé et entouré de MFIDIVS	MF 25-28, Pl. III, n°42-45	
698	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Type simplifié NE croisé	MF 29, Pl. III, n°46 Beaux-Arts de Lyon 209	
698 700	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emissions NIFIDIVS , NIFIDVS , N.FIDIVS , NFDIVS , NFDVS autour d'une croix, d'un rameau trifolié ou d'un point	MF 34-46, Pl. III, n°51-59	
700 701	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emissions NEMFIDIVS dégénéré autour d'une croix encadrée (variantes)	MF 48-51, Pl. III, n°60-64	
702 703	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emissions NEF (variantes) avec croix dessus et (ou) croix dessous.	MF 58-61, Pl. IV, n°71-74	
704 705	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emissions NFDS soudées aux extrémités d'une croix. (variantes)	MF 52-55, Pl. IV, n°65-68	
705	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emission au monogramme NEMF	MF 67, Pl. IV, n°80	
706 708	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emissions au monogramme dégénéré NEFD (variantes)	MF 62, 70-71, Pl. IV, n°75, 83-86	

708	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	D : Tête à droite, une croisette devant R/ : Monogramme disloqué.	MF 72, Pl. IV, n°87	
709	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emissions ND S à la croisette et au rameau trifolié (variantes)	MF 56, Pl. IV, n°69	
709	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emission + ND, S au-dessus	MF 57, Pl. IV, n°70	
710	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emission N dans D	MF p.15, Pl. IV, n°88	
710	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emission au F [=nf?] couché dans D	En cours de publication	
711	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emission au rameau trifolié et au N entouré de 4 croisettes	MF 64, Pl. IV, n°77	
712	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emissions au N entouré de 4 croisettes (variantes)	MF 63, 65, 66, Pl. IV, n°76, 78, 79.	
712	Marseille sous Nemfidius [patrice]	Nemfidius	Emission au F [=nf?] encadré de deux croisettes	En cours de publication	
712	Marseille Nemfidius ou émission générale pour la Provence ?	Nemfidius	Emission FR (S accolé dessous?) (<i>francorum regnum ?</i>) ou monogramme de <i>Nemfidius</i> avec <i>F=nf ?</i>	Inédit Lecture à préciser	
712	Marseille	Emission municipale anonyme	D : Tête à gauche R/ : AM contracté , surmonté d'une croisette et accosté d'une croix	MF 85, Pl. II, n°31	
712	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor	D : Monogramme très élaboré de Massilia R/ : Monogramme très élaboré d'Antenor (variantes)	Non publié Vente CGB n°v38_1688	

712	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor	Emission au monogramme intermédiaire	Inédit – Non publié	
713	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor	D : Tête à droite ou à gauche R/ : Monogramme simplifié ANT surmonté d'une croissette (variantes)	www.la- detection.com/dp/ message-51777.htm	
713	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor <i>possession de Saint- Victor</i>	D : Monogramme simplifié ANT R/ : SM surmonté d'une croissette (l)	MF 111, Pl. VII, n°121	
713 714	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor <i>possession de l'église d'Arles (Arelatum)</i>	D : Monogramme simplifié ANT R/ : AR liées	MF 109, Pl. VII, n°119	
714	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor <i>possession de l'église d'Arles (Aredis)</i>	D : Monogramme simplifié ANT R/ : Monogramme ARD surmonté d'une croissette	MF 110, Pl. VII, n°120	
715	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor <i>possession de la cité épiscopale de Venasque</i>	D : Monogramme simplifié ANT R/ : Monogramme VE NE surmonté d'une croissette (m)	Cah.Num.n°000 Septembre 1995 p.00 et vente CGB, E-auctions 2-72	
715	Marseille sous Antenor [patrice]	Antenor ?	Emission au monogramme en croix [AN]TEO (?) (variantes) (n)	Inédit – Non publié Lecture incertaine	
715	Marseille	Indeterminé	Emission au monogramme sous un tilde	Inédit – Non publié (Interprétation incertaine)	
715	Marseille	Emission municipale anonyme	D : Tête barbue (?) à droite + mA.SIL.A autour d'une croissette (deux points sous le M oncial) (variantes de portraits)	Cah.Num., n°194 Décembre 2012 p.31-34	
716	Evêché de Marseille	Audemar <i>évêque</i>	D : AVDmARS croissette R/ : mA.SIL.IA soleil (ex type de Sainte-Candide) (o)	Cah.Num., n°194 Déc. 2012 p.31-34 Cah.Num n°202 Déc. 2014 p.00	

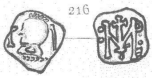
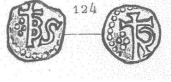
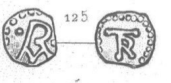
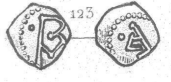
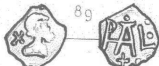
716	Metrano <i>[patrice]</i>	Metrano	Emission au monogramme de Metrano (la croix faisant office de T comme pour les émissions d'Arles – Saint Trophime)	MF 290, Pl. XI, n°216	
716 à 718	Marseille sous Metrano <i>[patrice]</i>	Metrano	D : Tête chevelu à droite ou à gauche, une croisette devant R/ : Croix ancrée formant deux S ? à sa base et portant IIA dans les cantons supérieurs (monnayage influencé des sceattas nordiques)	MF p.27, Pl. VI, n°104	
717	Marseille sous Metrano <i>[patrice]</i>	Metrano	Même type avec légende [...] ICIO au droit <i>[patricio ?]</i>	MF 108, Pl. VII, n°118	
718 à 732	Marseille sous Metrano <i>[patrice]</i>	Metrano	Schématisation et dégénérescence plus au moins prononcée des types, au droit comme au revers. (nb. variantes)	MF 107, Pl. VI et VII, n° 105-117.	
732	Marseille	Emission municipale anonyme	D : Tête hirsute à gauche R/ : m oncial, au-dessus d'une croisette, surmonté d'un tilde et entourée de six perles	Beaux-Arts de Lyon n°226 B.5651	
733	Marseille	Emission municipale anonyme	Emission à la tête de face et au rameau trifolié	Cah.Num.n°194 Décembre 2012 p.31-34	
734	Marseille sous Abbon <i>[patrice]</i>	Iaco <i>monétaire</i> Abbon <i>patrice</i>	D : +mASILIA autour d'un A R/ : +IACOmO autour d'un B (A/B pour Abbon)	Cah.Num.n°191 Mars 2012 p.43-45	
739	Marseille sous Abbon <i>[Duc et patrice]</i>	Abbon	D : Monogramme d'Abbon R/ : Monogramme de Massilia	Non publié	

Tableau 2 Provence

Da- te	Autorité	Au nom de	Description ou particularités	Ref. bibliographique	Illustration
702	Arles sous Isarno [patrice]	Isarno	Emission + ISARNO autour d'un épi	Belfort 2732 Prou 1444-1445, Pl. XXIII, n°22	
705 707	Arles sous Isarno [patrice]	Isarno	Emission ISAO aux extrémités d'une croix (variantes)	Cah.Num.n°191, mars 2012, p.43-45 Belfort 2717, 4679	
707	Arles sous Isarno [patrice]	Isarno	Emission + ISARNO / + ISARNO (la croix disposée au- dessus de deux degrés centraux)	Inédit – Non publié	
Non daté	Avignon	Emission municipale anonyme	Emission AVEN	Belfort 594 typologie complétée	
Vers 710	Eglise d'Arles Saint Trophime	Emission ecclésiastique anonyme	D : BS accolé à une croix faisant office de T (pour BeaTuS) R/: R accolé à une croix faisant office de T (TR =Trophimus)	MF 117, Pl. VII, n°124	
Vers 710	Eglise d'Arles Saint Trophime	Emission ecclésiastique anonyme	D : AR contracté R/: TR (variantes)	MF 118, Pl. VII, n°125	
Vers 710	Eglise d'Arles	Emission ecclésiastique indéterminée	D : AR contracté R/: monogramme indéterminé	MF 116, Pl. VII, n°123	
733	Arles sous le contrôle de Mauronte [Duc]	Mauronte	D : Monogramme de Mauronto R/: ARLATE autour d'un épi de blé	Cah.Ernest Babelon 8, n°13.100.1.24 Cah.Num.n°203, mars 2015	
736	Arles sous Abbon [Duc et patrice]	Abbon	D : Monogramme d'Abbon R/: Arlate sous la forme d'un monogramme	Inédit – Non publié interprétation vraisemblable	

Non daté	Evêché d'Arles ?	<i>évêque ?</i>	D : ARELATO autour d'un A croisé R/: TEL-LAO s'articulant autour d'un grand A croisé	J.Elsen, Auction 123, lot 351	
Non daté	Basses-Alpes (p)	?	Emission à la croix latine cantonnée de 3 V et d'une croiset	MF 276, p.54	
	Nîmes ? Ranemir ? <i>évêque ?</i>	? (q)	Emissions RAN (variantes)	MF 98-100, Pl. VI, n°94-96	
	Nîmes ? Palladius ? <i>évêque ?</i>	? (q)	Emissions PAL (variantes)	MF 101-105, Pl. VI, n°89-93	

Notes se rapportant aux tableaux

- (a) Dates approximatives envisagées.
- (b) Dans « Un denier inédit au buste royal de Thierry III pour Marseille », P. Cossetini et J.Y. Chodorge, *Cahiers Numismatiques* n°193, septembre 2012, p. 21-26. Lire SV de part et d'autre de la croix, pour *Sanctus Victor (Massiliensis)* (Abbaye de Saint-Victor de Marseille), et non AM pour MA : il faut simplement retourner la monnaie...
 Dans « Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais (Ile-et-Vilaine) », M. Prou et S. Bougenot, *Revue Numismatique*, deuxième trimestre 1907, p. 184-228, le denier n° 1, pages 198-199 (2 ex.) illustré pl. VII, donné à Autun par les auteurs, est désormais attribuable à Thierry III.
 Le denier du Fitzwilliam Museum de Cambridge EMC number 2000.0364 (Ref : From John Newman), Mint and monnayer unknown ; Findspot : Badingham, Suffolk, England (TM3068) ; Source : Coin register 2003, n°57, est également attribuable à Thierry III.
- (c) Voir note 11.
- (d) La légende MARSIL(IA), écrite sous une forme jusqu'ici inusité sur le monnayage antique, semble l'être également dans les textes conservés datant de cette époque. Ce serait donc la première apparition connue du nom de la ville sous une forme romanophonique très précoce, voir « protoromane » que l'on pourrait mieux désigner comme « latin (parlé) tardif ». Témoignage d'une métamorphose langagière, le nom de la ville ainsi écrit est un exemple de l'évolution du diasystème du latin parlé tardif (ou latinophonie) vers la romanophonie et le protofrançais. Je laisse aux linguistes le soin de discerner l'origine première orale, puis orthographique, du nom MARSIL(IA), cette

transformation pouvant avoir une origine issue de la France d'oïl, selon celle du patrice Hictor, ou d'un latin parlé tardif influencé des interrelations sociales avec l'Afrique et l'Orient [Jean-Louis Charlet a repéré cette orthographe beaucoup plus tard, sur une monnaie de Charles VIII pour Marseille].

- (e) Voir note 12.
- (f) Arbaldo, dont le nom retrouvé sur un plat en argent découvert non loin de Marseille, devait faire office de poinçon de garanti de la qualité de l'argent. (J. Werner, « Arbaldo (Haribaldus) ein merowingischer vir inluster aus der Provence ? » : (Bemerkungen zu den silbertellern von Valdonn, Dép. Bouches-du-Rhône) », dans *Mélanges offerts à Jean Lafaurie*, Paris 1980, p. 257-263, pl. XXVI-XXVII.
- (g) Depuis la publication récente des chartes conservées en France antérieures à 1121, entraînant une nouvelle analyse des textes conservés, la datation de certains documents en a été reconsidérée. Ainsi l'épiscopat de Babon (Babo, Bobo), dont la datation reposait jusqu'ici en grande partie sur un acte daté du IX^e siècle et pour lequel l'authenticité semble à présent contestée, paraît désormais envisageable pour la fin du VII^e siècle (vers 680). L'importance de cet évêque pour Marseille provient essentiellement de la construction qui lui est associée : le *castrum Babonis*, enceinte réduite située au sommet de la butte Saint-Laurent. (Article à paraître : « Evêques de Marseille : Le denier au monogramme BoboAM et celui à légende cruciforme GODA »).
- (h) Godabertus, cité dans la donation d'Aredius Petrunius de Vaison-la-Romaine pour le Groseau, et que J.-P. Poly identifiait comme évêque de Marseille en 683. Voir également la note précédente ainsi que la note 14.
- (i) Nous écarterons volontairement de cette émission celle au M et au champ losangé (MF 93, Pl. II, n°38) qui semble issue d'un atelier différent, ainsi que toutes autres émissions au M présentant les mêmes variations de facture et de style jugées non négligeables, et dont les caractéristiques sont : un jambage du M, à montants parallèles, d'un dessin plus frêle, surmonté d'un tilde et de points au lieu d'une croisette, ou surmontant un tilde au lieu de deux points... Ces émissions ne semblent être que des réinterprétations parallèles issues d'un autre atelier. Nous ne rattacherons pas non plus à ce groupe d'émissions épiscopales marseillaises celle au personnage porteur de croix (MF 92, Pl.VII, n°122), malgré un revers offrant une grande analogie, considérée jusqu'ici comme un sceat anglo-saxon parmi les premières séries émises dans le Wessex (Série W, type 54). D'une gravure plus frêle, et dont l'étoile au revers ne présente pas de disque central, ce proto-penny ne pourrait être que d'inspiration...
- (j) Voir note 13.
- (k) Antenor a d'abord été *monetarius* sous les ordres de Bonitus, alors à la tête de la *praefectura Massiliae primae Provinciae* dans les années 680, puis semble obtenir la charge de patrice vers 690, juste avant celle d'Ansedert, pour peu que l'on considère que l'usage monétaire du monogramme, tenant lieu de signum ou signature sigillaire, n'était réservé qu'au haut dignitaire. Il semble au côté de Pépin en 697. On ignore si celui qui est cité dans les textes (protocole rédigé à Digne sous Charlemagne et contenu dans le cartulaire de Saint-Victor - à propos de spoliations de biens ecclésiastiques

survenues en Provence lors d'une révolte contre le pouvoir franc) est le même personnage, un fils ou un parent du premier.

- (l) SM pour vraisemblablement (*Ecclesia*) *Sanctae Mariae*. L'église appelée Sainte-Marie-et-Saint-Victor de Marseille est un seul et même édifice : la basilique abbatiale devenue cathédrale, qui s'élève au-dessus du Vieux-Port, dans l'antique monastère fondé par Cassien. Cette identité est démontrée par Eugène-Henri Duprat, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, année 1941, volume 27, numéro 112, p. 165-179.
- (m) Voir note 9. VENE pour vraisemblablement *Vendacensis (Ecclesiae)*. Venasque ayant joué un rôle important durant le haut moyen-âge, son choix semble plus judicieux que les précédentes hypothèses avancées. Voir également « Le Comtat Venaissin (Essai d'étymologie) », par Auguste Brun, dans *Mémoires de l'académie de Vaucluse*, deuxième série, tome XI, année 1912. Article à paraître : « Patrices de Provence – Les émissions au monogramme simplifié ANT ».
- (n) Comme les rares exemplaires conservés n'offrent qu'une lecture partielle du monogramme, l'attribution reste donc plausible mais incertaine.
- (o) Ce denier porte sur une face, en son centre, un soleil rayonnant semblant correspondre au disque central de l'étoile des émissions épiscopales précédentes. Ce fait remarquable, conforté également par l'absence de type figuré, nous autorise à attribuer ce denier à une autorité ecclésiastique. Voir également note 4.
- (p) Attribution conjecturale. Outre les trois exemplaires contenus dans la trouvaille de Cimiez, les rares trouvailles isolées proviennent toutes des Basses - Alpes.
- (q) Les émissions RAN et PAL posent encore des problèmes d'attribution. Deux certitudes sont néanmoins acquises : leur facture est éminemment provençale et leur style correspond à celui qu'on rencontre sur les émissions de Nemfidius du tout début du VIII^e siècle.

Note importante : Notre compréhension de ce monnayage étant en perpétuelle évolution, l'auteur tient à nous faire part d'une dernière constatation concernant un denier d'Antenor au monogramme simplifié ANT et faisant partie de la série émise pour annoncer ses prises de possessions ecclésiastiques lors de la révolte contre le pouvoir franc, vers 712-714 : celui au monogramme ARD n'indiquerait pas *Arelatum* – Arles, mais peut-être *Arisitum*, siège épiscopal sous dépendance austrasienne, associé depuis les alentours de l'an 600 à l'Église cathédrale Saint-Étienne de Metz par le roi des Austrasiens Théodebert II. *Arisitum*, que Grégoire de Tours nous fait connaître par l'adjectif *Arisitensis vicus* (*Historia Francorum*, I.V, 5), est appelé *Arisidum* dans une généalogie des Carolingiens écrites au neuvième siècle (*Scriptores rerum francicarum*, t. III, p. 542). Ce fut à l'époque mérovingienne le siège d'un évêché crée par les Francs dans la portion du diocèse de Nîmes qu'ils avaient arrachés aux Wisigoths de Septimanie [*Le territoire d'Arisitum (in terminio Ariside - Arisid) correspond actuellement à la pente occidentale de l'arrondissement du Vigan (Gard) et le bassin de la rivière d'Arre*]. On ignore si Antenor arrachera ce siège épiscopal aux Austrasiens, ou si lors de la révolte des années 710 ce petit territoire était alors, depuis peu, sous domination wisigothique, voire aquitaine... (Article en préparation).

Si cette hypothèse s'avérait exacte le denier carolingien à légende ARDIS (Gariel n°11/13, pl. V ; Prou 837/890 ou encore MEC 722), de même typologie que ceux de Marseille, Avignon, Narbonne et Razés, pourrait bénéficier de cette même attribution.

NOTE SUR L'EMPLACEMENT DE L'ATELIER MONÉTAIRE D'AIX-EN-PROVENCE

À l'occasion d'une grande exposition organisée au musée Granet pour célébrer *Le roi René en son temps 1382-1481* (11 avril - 30 septembre 1981), je m'étais occupé avec Philippe Ganne de la partie numismatique de l'exposition et du catalogue en y incluant une petite notice sur l'emplacement de l'atelier d'Aix (p. 106-107) ; Ph. Ganne, à partir des documents de M. Raimbault (utilisés aussi par moi), a complété cette étude dans son petit volume *La Monnaie d'Aix-en-Provence 1481-1548*, Paris, Le Léopard d'or 1982, p. 23-25 ; il y a aussi des indications intéressantes chez Pierre-Joseph de Haitze, *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence* ms. Méjanes 852-855, XVIII^e s. [édition Makaire, 1880, t. II, p. 464] ; *Notes historiques sur la ville d'Aix*, ms. à Bruno Durand, f^o 92 et A. Roux-Alpheran, *Les rues d'Aix* (deux tomes), Aix-en-Provence 1846-1848. D'autres documents, conservés aux archives départementales de Marseille et aux archives municipales d'Aix-en-Provence (notamment A. C. Aix D.D. 50) me permettent de faire une mise à jour et d'ajouter des précisions concernant le dernier emplacement de cet atelier, notamment à partir de 1695.

On sait qu'au Moyen Âge, pendant longtemps, l'atelier monétaire d'Aix, comme de nombreux ateliers de ce type, fut itinérant : il se plaçait et se déplaçait dans la maison du maître qui en avait obtenu la charge, ou dans une maison que le maître avait louée à cet effet : quelques pièces suffisaient pour installer un atelier où les monnaies se frappaient au marteau. Après une très brève émission de monnaies forte limitée en 1297-1298, l'atelier monétaire d'Aix-en-Provence fut une création du roi René vers le milieu du XV^e siècle, peut-être dès 1442, sûrement à partir de 1453 (voir Jean-Louis Charlet, « Le monnayage du roi René en Provence », *Annales du GNP* 23, 2008 [2010], p. 7-31, en particulier p. 15-17). Il est attesté le premier mai 1483 (juste après l'union de la Provence à la France) dans la maison de Perrin de Claro, rue des Salins. Cette rue correspond, pour sa partie occidentale, à l'actuelle rue Espariat, entre la rue Nazareth et la place Saint-Honoré, et, pour sa partie orientale, à la rue Marius Reinaud (2 G 2291 f^o 3) : voir annexe 2, zone A.

Le 23 janvier 1486, l'atelier se trouvait derrière l'église des Carmes (Maurice Raimbault pensait aux Carmélites), dans la maison des héritiers d'Arnoux Lombard, président rational. Ph. Ganne suppose avec vraisemblance que cette maison devait se trouver entre la Petite rue des Carmes et la Petite rue Saint-Jean, dans le quartier délimité par la rue Fabrot (ancienne rue des Grands Carmes) et la rue Thiers (ancienne Grande rue Saint-Jean) : voir annexe 2, zone B.

Quelques années plus tard (1505), on le retrouve rue Courteissade (à l'emplacement de l'actuelle sous-préfecture ?), dans la maison que Marcellin

Guiramand, professeur de décret, prévôt de la collégiale de Barjols et conseiller au Parlement, a louée à Vincent Espiard pour y battre monnaie (bail du 21 juillet 1505) ; le 27 janvier 1507, Guiramand cède à Jean Carre, drapier, tous les droits qu'il a contre Vincent Espiard (Mouravit, Prot. Jacques Gréasque 1506-1507, f° 15) : voir annexe 2, zone C. L'année suivante, le 15 juin 1507, le maître Michel Guilhem demande à la Cour des Monnaies d'acheter une maison pour y placer l'hôtel des monnaies en évitant de devoir louer tous les ans des bâtiments qui demandent des réparations, ce qui coûte fort cher (B 1236, f° 61). Mais la Monnaie se trouve encore rue Courteissade le 22 juin 1510, dans la maison qui appartient alors, comme nous venons de le voir, à Jean Carre, substitué à Guiramand (Mouravit, Prot. Ant. Gavoty 1510-1513, f° 35).

À partir du 12 avril 1527 (BdR, B 36, f° 292), un nouveau maître, Gaspard Martin, place l'atelier dans la maison de Jean Guiran (le 16 décembre 1529, dans la maison de ses hoirs : BdR, B 211, f° 88), située, comme il est écrit en 1535, dans la *carriero nove sive dels Fabres* ("dans la rue neuve ou des fabres" [= artisans]). Cette rue prendra le nom de *Mounedo vieio* (rue de la Monnaie Vieille, qui deviendra la rue de la Curaterie [ou des Curateries dans certains textes], puis la rue des Cordeliers). Ph. Ganne suppose, dans la mesure où des documents parlent de la rue de l'Aumône Vieille et de la rue de l'Annonciade, que l'atelier devait se situer à l'angle de ces deux rues (et de la rue des Magnans) : voir annexe 2, zone D (D¹). Le 29 octobre 1535 (Aix, GG 323), Baptiste Guiran attaque les locataires de la maison dite *Mounedo vièio* pour non paiement de loyer, ce qui conduit Gaspard Martin à acheter le bâtiment. Le 16 janvier 1541, Marcellin Besson, qui pensait (vainement) prendre la maîtrise de l'atelier, loue cette maison (rue des Fabres) pour un an (20 florins) à Henri Routier, notaire et procureur (Mouravit, Prot. Cl. Malivent, non folioté vers la fin) ; le même jour, Besson retrocède à Routier la maison de la rue des Fabres que ce dernier lui avait vendue 600 florins (notaire Jean Borrilly ; selon M. Raimbault, il s'agit du même édifice). En 1548, l'atelier est toujours installé dans la maison des héritiers de Gaspard Martin (BdR, B 211, f° 165).

Le deux août 1571, les gardes de la Monnaie (Antoine Cazaneufve et Antoine Ruy) et le contre-garde (Jean Bussan) demandent aux consuls une nouvelle maison pour remplacer celle de la rue de la Curaterie (qui appartient alors aux hoirs de Bertrand Estienne (Aix, BB 68, f° 152). La requête est transmise à H. Eymeric, conseiller du roi et général de la Cour des Monnaies et on leur donne un local dans la rue des Cordeliers avec entrée principale dans l'impasse de la Roumotte [Roumette ?] ou Tannerie Supérieure, c'est-à-dire dans l'actuelle rue des Magnans (Roux-Alphéran I, p. 192 et II, p. 373) : voir annexe 2, zone D (D²). Le déplacement de la Monnaie est attesté le 12 janvier 1572 par l'hypothèque prise par Nicolas Martin, fils de feu Gaspard, de trois arcades de la maison qu'il possède à Aix rue des Frères Mineurs [= Cordeliers ? Raimbault interprète rue des Fabres ou de la Monnaie Vieille], « là où soulait être [= avait

l'habitude d'être] la monnoye vieille » (Aix, GG 205).

Mais, en 1592, l'atelier se retrouve dans le logis de la Monnaie Vieille, dans la maison de Marc Imbert, rue de la Curaterie (Aix, CC 506, f° 25 v°), louée par Jacques Darian (*ibid.*, f° 26 v°) ; il y restera au moins jusqu'en 1600 : on a des attestations pour la rue de la Curaterie le 18 janvier 1599 (BdR, B 1319, f° 598) et le 6 janvier 1600 (Palais d'Aix I. E. 138, f° 1092). Fermée en 1606 (les frappes de cuivre, doubles et deniers tournois, de 1612 à 1614, eurent lieu dans un moulin à eau des environs d'Aix), la Monnaie d'Aix rouvre en 1633. Mais le roi ne possédait pas alors dans cette ville un hôtel spécifiquement affecté à la Monnaie et le nouveau maître Lazare Gaultron dut attendre jusqu'au 29 septembre 1634 pour pouvoir en louer un.

Des documents de 1691 à 1696 apportent quelques lumières sur la situation de la Monnaie. Des deux actes dont je donne en annexe 1 la transcription, il ressort qu'en 1694-1695 Louis XIV, par l'intermédiaire de son intendant Pierre Cardin Le Bret, premier président de la Cour et du Parlement d'Aix, mandaté par arrêt du Conseil d'État en date du 14 décembre 1694, pour y pérenniser la frappe de ses monnaies, a voulu acheter l'hôtel où on les fabriquait et qui était alors mis en vente par les créanciers de feu Jean Bouchaud. Ce dernier avait d'abord été le commis du maître Laurent Mottry en 1647 et probablement jusqu'en 1654 ; puis il était devenu maître lui-même le 6 octobre 1684, jusqu'à sa mort en février 1690 et son frère François lui avait succédé, mais en commettant des malversations qui conduisirent, après une perquisition en règle de l'atelier le 9 mai 1691 (le procès-verbal dressé par Le Bret [BdR, C 1828] mentionne une différence de 500 louis d'or dans sa fabrication), à son arrestation. Le 3 septembre 1691, pour se soustraire à l'amende qui lui avait été infligée, François Bouchaud s'évade de sa prison (BdR, C 1828). En 1694, devant la pression des créanciers qui veulent se rembourser sur l'héritage de Jean Bouchaud (en particulier Delphine Bouchaud), on comprend le désir qu'a eu Louis XIV d'acheter cet hôtel pour éviter toute perturbation dans la fabrication monétaire qui se poursuivait sous la conduite d'un nouveau maître (Icard, puis Marc Piellat du Pignet). Mais il ressort du document transcrit en annexe 1 que cet hôtel était situé dans un terrain qui dépendait juridiquement et féodalement de l'archevêque d'Aix : comme on le dit dans le texte, il était « sous sa directe » et il s'agissait d'une « censive » faisant partie d'une « cense » qui relevait de l'archevêché (expressions expliquées dans la transcription du document). Or le roi voulait s'affranchir de tout droit féodal : il refusait tout « fonds servile et censable à l'archevesché ». C'est pourquoi il fait conclure avec l'archevêque d'Aix un acte par lequel, pour une rente *foncière et non pas seigneuriale* annuelle arrondie à 40 livres (la somme antérieure se montait très exactement à 40 livres 7 deniers), qui sera à prendre sur les 300 livres que paie au roi la communauté d'Aix pour le domaine de l'Infirmerie au quartier de la rivière Arc, l'archevêque renonce, pour lui-même et pour ses successeurs, à tout droit seigneurial. L'acte est signé à

l'archevêché le 13 janvier 1695 en présence de Lebret, de l'archevêque Daniel de Cosnac et de deux autres témoins aixois, et le 17 février 1695 Lebret au nom du roi se porte acquéreur de l'hôtel pour 7 884 livres 16 sols (Aix, DD). Le 5 mars 1696 (codicille ajouté au document du 13 janvier 1695), Lebret donne l'ordre aux consuls d'Aix de payer désormais chaque année les 40 livres prévues dans l'accord susmentionné, somme échue au 13 janvier 1696.

Le document donné en annexe 1 situe l'hôtel en question dans le quartier d'Orbitelle, en l'occurrence dans la rue du Cheval Blanc (qui prit le nom de « rue de la Monnaie »), aujourd'hui rue Goyrand, entre l'angle de la rue du Quatre - Septembre et celui de la rue Frédéric Mistral. La Monnaie d'Aix se trouvait donc à cet endroit au moins à partir de 1684, et peut-être déjà de 1647 à 1654 (au moins). Ce sera son dernier emplacement, jusqu'en 1786.

L'atelier monétaire, devenu trop vétuste, sera fermé en février 1786 : on estima plus rentable de le déplacer (nous dirions "délocaliser") à Marseille (où il rouvra le premier décembre 1787) plutôt que de rénover le vieux bâtiment d'Aix. Le 14 août 1786, la maison fut revendue pour 25 500 livres au conseiller de la Baume qui la détruisit pour y faire édifier son hôtel particulier, l'actuel hôtel Bonnet de la Baume. En face, on voit encore sur le seuil d'une maison (au numéro 9 de rue Frédéric Mistral, presque à l'angle avec la rue Goyrand) une inscription partiellement effacée au centre du mot *monnaie* : « BAINS de la MONNAIE », dernière trace épigraphique en voie de disparition de la dernière localisation de l'atelier monétaire d'Aix-en-Provence.

Jean-Louis CHARLET

Annexe 1 :

Transcription des actes des 13 janvier 1695 et 5 mars 1696

Je transcris le texte de façon presque diplomatique, c'est-à-dire en respectant la ponctuation et l'orthographe de l'époque (y compris les confusions u/v, l'absence anarchique de certaines majuscules ou de certains accents, parfois différents des nôtres [á]), mais en séparant les mots parfois liés (ce qui m'a conduit à ajouter des apostrophes) et en résolvant les abréviations (les compléments sont alors entre parenthèses) ; je reproduis scrupuleusement les lignes (en les numérotant) et les pages de l'original. Pour certains mots techniques sortis de l'usage contemporain, l'astérisque renvoie à leur explication en français moderne en bas de page. Ceux qui voudraient s'exercer à la lecture d'un document de ce type peuvent me le signaler par courriel : je leur enverrai un scan d'une des trois pages du document.

L'an mil six cens quatre vingts quinze et le treise jour
 du mois de januiier appres midy Par devant le con(seille)r notaire
 du Roy á aix soussigné fut presant Monseigneur Daniel
 de Cosnac con(seille)r du roy en ses conseillers archeuesque d'aix
 Lequel de son gré pour luy et ses successeurs audit 5
 archeuesché á promis et promet á haut et puissant
 Seigneur Messire pierre Cardin Lebrete chevalier Seigneur
 de flacourt, pantin et autres lieux aussi con(seille)r du roy en ses
 Conseils M(aître) des requestes ordinaire de son hostel, intendant de
 justice, police et finances en prouence et premier president en 10
 la cour et parlement d'aix á ce presant stipulant pour et
 au nom de sa Majesté suiuant le pouuoir qu'il en á
 par arrest du Con(se)il d'estat du quatorse decembre dernier
 qu'au cas que sadite Majesté dernière adjudicataire de
 l'hostel de la monnoye scitué en cette ville d'aix quartier 15
 d'orbitelle mouuant et releuant de la directe* dudit
 archeuesché soubz la consiue* et redeuance de quarante
 liures sept deniers pour les lieux et estages seruants á
 la fabrique de la monnoye et au logement des commis et
 employés á icelle que [?] sa Ma(jes)te a dessain d'acquérir dans la 20
 discussion ou instance d'ordre et de benefice d'Inuentaie des
 biens de desfunct jean bouchaud a qui la maison et hostel
 de la monnoye á appartenu faisant ladite Consiue* partie
 de plus grande Cense* que le total de ladite maison doit á
 L'archeuesché [= *réclame : premier mot de la page suivante*]

16 (et p. 2, l. 3) *directe* : droit d'un seigneur sur le fonds qui relevait de lui en fief ou en
 censive* ; une terre en directe de tel seigneur est celle qui lui doit les lods* et vente (d'après
 Littré).

17 et 23 (et p. 2, l. 3, 7) *consive* : terre possédée sous condition de versement d'un cens ou la
 redevance en argent due à cet effet (d'après Littré).

24 (p. 2, 9 et 15) *cense* : métairie, ferme.

L'archeuesché portant lods* et vente ledit Seigneur Archeuesque pour lui et ses successeurs a perpetuité promet d'affranchir le lods*, consiue* ou directe* et generalmente de toute redeuance et l'affranchit des a presant pour lors sans besoin d'aucun autre acte, l'acquisition que sa Ma(jes)te fera desdits lieux et estages seruants á la fabrique de la monnoye et au logement des personnes employées audit vsage á la charge qu'au lieu et place de ladite consiue* de quarante liures sept deniers que ladite partie de maison faict de seruice á l'archeuesché ou peut supporter du total de la cense* de que toute ladite maison doit á l'archeuesché suiuant le regalement* et la verification qui en a esté faicte Sa Majesté ceddera comme des á presant ledit seigneur premier president audit nom cedde et transporte selon le pouuoir qu'il en a par le mesme arrest du con(se)il audit seigneur archeuesque et a ses successeurs audit archeuesché a perpetuité une cense* fonciere et annuelle de quatre vingts liures ne portant ny lods* et vente ny autres redeuances seigneuriales mais estant simplement fonciere et non rachaptable a prendre sur les trois cens liures de pension que la Communauté de cette ville paye tous les ans au Roy pour le domaine de l'Infirmierie scituee au terroir dudit aix quartier de la riuere de l'arc, le tout conuenu au cas seulement que l'adjudica(ti)on demeure a Sa Ma(jes)te et non autrement de part et d'autre, quoy manquant le presant acte sera et demeurera pour non faict soubz la foy duquel cepandant ledit seigneur premier president va choisir et nommer vn procureur pour faire des offres au nom de sa Ma(jes)te en la procedure de vente dudit hostel de la monnoye qui se poursuit par les creanciers dudit feu bouchaud et pour surencherir si besoin est, ce qu'on n'auroit point entrepris de faire sans la promesse du susdit affranchissement parce qu'il ne

5

10

15

20

25

1, 3, 16. *lods* : le nom pluriel *lods* ne s'emploie que dans l'expression juridique *lods et vente(s)* pour désigner le droit dû au seigneur par celui qui acquiert un bien dans sa censive (d'après Littré).

10. *regalement* : répartition ou distribution proportionnée d'une taxe ou d'une somme (d'après Littré).

conuiendroit pas que Sa Majesté acquit et possedat vn fonds
 seruile et Censable* a l'archeuesché. Et pour l'observation du present
 acte ledit Seigneur Archeuesque a obligé tous ses biens presents
 et a venir pour sa tenüe seulement et jouissance de l'archeuesché. 5
 Et ledit seigneur premier president ceux de sa Majesté selon son
 pouuoir porté par ledit arrest du conseil ; dont a ces fins il a faict
 deliurer extraict ou coppie audit Seigneur Archeuesque pour estre
 remise aux archiues de l'archeuesché ainsi que de la part dudit
 Seigneur premier president il sera faict aux archiues du Roy 10
 près la chambre des comptes en cette ville d'aix ; dont ledit
 tout lesdites parties en ont requis acte faict et passé a Aix
 au palais archiepiscopal presants Messire Benjamin de la
 Vergagne Juliac Chanoine en l'eglise metropolitaine Saint
 Sauueur et M(aître) joseph blanc bourgeois dudit aix tesmoins 15
 soussignés auec les parties a l'original controolle á aix
 signe Verdet

[suivent les signatures, puis, d'une autre main :]

Veu Le contract cy dessus

Nous premier President et Intendant de Justice en Provence, ordonnons
 aux S(eigneu)rs Consuls de cette ville de payer Incessament audit Sieur
 [Archeuesque

Les quatre vingt Liures de rente portées par ledit contract escheue le treize
 Januier dernier, et de continuer a l'auenir d'annee en année, quoy faisant 5
 Ils en demeureront bien et valablement deschargez Envers le fermier
 du domaine en luy remettant vne coppie du contract cy dessus et de la
 presente ordonnance, faict a aix Le Cinq mars mvjCquatre
 Vingt-Seize

Lebret

2. *censable* : soumis au cens, à une redevance.

Annexe 2 :

Plan de la ville d'Aix-en-Provence à la fin du XVII^e siècle

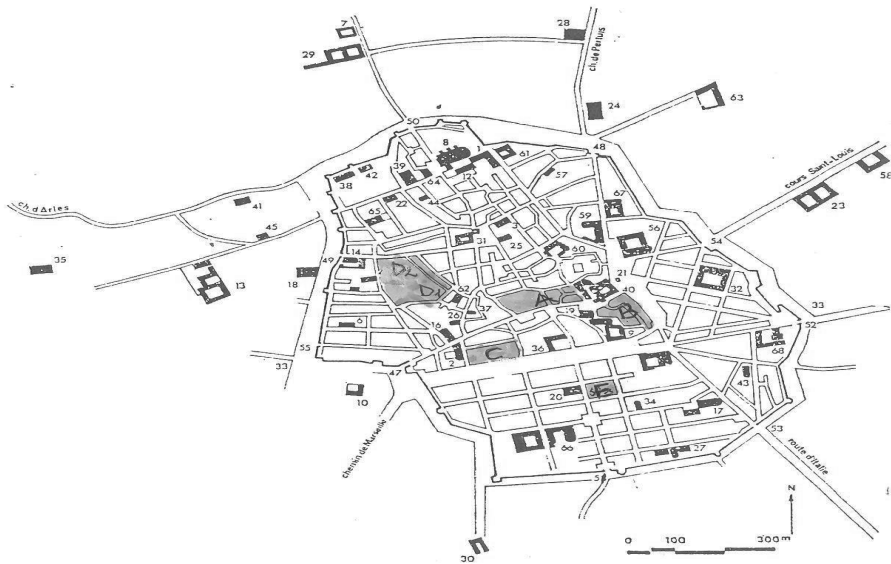
Zone A : ... 1483...

Zone B : ... 1486

Zone C : ... 1505 - 1510...

Zone D : D¹, 1527 - 1571 et 1592 - 1600... ; D², 1572...

Zone E : 1647-1654 ? ... 1684-1786



LES 800 ANS DE LA PREMIERE FORTERESSE GÉNOISE SUR LE ROCHER DE MONACO

Les monnaies monégasques, créées par Honorius II en janvier 1640, sous la maîtrise de Jérôme Morando commis à l'automne 1639¹, faillirent disparaître après la guerre de 1914-1918 en raison d'une interprétation quasi - coloniale du traité franco - monégasque du 17 juillet 1918 par le ministère français des Finances². Ce fut l'honneur du prince Louis II d'obtenir le rétablissement du droit de monnayage reconnu aux princes de Monaco depuis 1612³, puis du prince Rainier III de porter, par son rayonnement, ce monnayage à un haut degré de perfection.

En même temps, Louis II en 1924-1926, puis Rainier III à partir de 1950, introduisirent sur leurs monnaies des thèmes historiques permettant aux utilisateurs de leurs espèces de retrouver sur celles-ci l'évocation d'événements importants de l'histoire de Monaco : l'origine antique avec l'Héraklès archer de Lindauer inspiré par Bourdelle (1924), le chevalier monégasque évoquant le soutien apporté par Charles I^{er} de Monaco à Philippe VI de Valois et Jean II le Bon pendant la Guerre de Cent Ans à Crécy et Poitiers (1950)⁴, la prise de la forteresse de Monaco en 1297 par François Grimaldi dit "La Malice" pour les 700 ans de la dynastie des Grimaldi (1997), etc. Naturellement, c'est avec bonheur que S. A. S. le Prince Souverain régnant Albert II continue dans la même voie depuis son accession au trône de Monaco il y a dix ans (2005).

C'est ainsi qu'en 2007 le Prince Albert II a fait frapper une pièce de 2 € pour le vingt-cinquième anniversaire de la mort de sa mère la princesse Grace, née Grace Patricia Kelly, la célèbre actrice - fétiche d'Alfred Hitchcock⁵, puis une pièce d'argent de 10 € et une nouvelle pièce de 2 € pour son mariage avec la championne de natation sud-africaine Charlene Wittstock (2011), puis, en 2012, une autre pièce de 2 € à l'effigie du seigneur de Monaco Lucien I^{er}, chambellan du roi de France Louis XII, pour les 500 ans de la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de Monaco par la France, ainsi qu'une pièce de 10 € d'argent à l'effigie d'Honoré II pour le 400^e anniversaire de sa prise du titre de prince de Monaco (remplaçant « seigneur »), ainsi que de la proclamation de son droit de battre monnaie. En 2013, une nouvelle pièce de 2 € commémora le vingtième anniversaire de l'admission de la Principauté de Monaco aux Nations-Unies (O. N. U.).

L'année 2015 voit la principauté consacrer une nouvelle pièce de 2 € à la commémoration des 800 ans de la construction par les Génois de la forteresse de Monaco sur le Rocher, construction d'où est issu l'actuel Palais princier de Monaco. Rappelons que ce Palais princier fut choisi en 1992 comme motif pour illustrer la pièce de 20 francs bicolore frappée de 1992 à 1997.

La forteresse de Monaco fut construite par les Génois dans le contexte suivant. Le site même de Monaco était connu depuis une haute antiquité,

l'archéologie ayant livré des vestiges grecs, carthaginois, romains et byzantins. Les Ligures l'ont occupé avant les Grecs qui avaient établi une forteresse aux Moneghetti (quartier de Monaco) pour défendre le port de La Condamine appelé dans l'antiquité « Port d'Hercule », du nom de son dieu protecteur, auquel un temple était consacré sous le nom d'Hercule [Héraklès en grec] *Monoikos* : les légendes mythologiques disaient qu'Hercule avait ouvert la route pour traverser les Alpes⁶. La forteresse est mentionnée par Virgile à propos du passage de César avec ses troupes à travers les Alpes pour rejoindre l'Espagne par la Provence au début de la guerre civile (*Énéide* 6,830-831 : *Aggeribus... Alpinis atque arce Monoeci / descendens* « [César] descendant du rempart des Alpes et de la forteresse de Monoecus [= Monaco] ») et Lucain, au début de la *Pharsale* (1,405-409), décrit le Rocher et le port d'Hercule, que mentionnent aussi plusieurs autres auteurs antiques.

Toutefois, aucun vestige archéologique n'ayant été trouvé sur le Rocher antérieur à 1215, c'est la forteresse génoise elle-même de 1215 qui constitue la première trace archéologique. En revanche, la chapelle Sainte-Dévote, qui fut reconstruite en 1876, avait été édifiée au fond du port de La Condamine au cours du X^e siècle.

En 1162, la République de Gênes obtient de l'empereur Frédéric Barberousse des privilèges reconnaissant sa domination maritime depuis Porto Venere en Italie jusqu'à Monaco. Gênes vise en fait à étendre sa puissance jusqu'à Nice. Le 30 mai 1191, l'empereur Henri VI, qui recherchait le concours des Génois pour satisfaire ses revendications concernant la Sicile, accorde à la République de Gênes, sous réserve de vassalité, le port (La Condamine) et le rocher de Monaco. Cette attribution impériale de Monaco à Gênes est assortie de l'obligation, pour la République, de construire sur le site de Monaco une forteresse que l'empereur pourrait utiliser afin d'agir contre la Provence.

Dans l'Antiquité, comme indiqué plus haut, le Rocher n'avait jamais été fortifié, Grecs, Carthaginois, Romains, Byzantins l'ayant plutôt utilisé comme lieu de culte pour célébrer la divinité (Héraklès Monoikos chez les Grecs, Melqart chez les Carthaginois...). Le 6 juin 1215, la République de Gênes honore son engagement de 1191 contracté envers l'empereur et décide de construire la forteresse prévue dont les travaux commencent avec célérité le 10 juin. Quatre tours sont édifiées sur le Rocher, reliées par trente-trois palmes génoises de hauteur qui forment encore aujourd'hui le périmètre du Palais princier de Monaco. Gênes ayant renouvelé son alliance avec l'empereur, celui-ci, Frédéric II Barberousse, confirme en 1220 et 1226 la propriété de Monaco à la République génoise.

Au milieu du XIII^e siècle, la guerre civile fait rage en Italie entre les partisans de l'empereur, dits « gibelins » et ceux du pape, dits « guelfes ». La République de Gênes est alors dirigée par quatre grandes familles aristocratiques d'armateurs : les Doria et les Spinola du côté gibelin, les Fieschi (Fiesque) et les

Grimaldi du côté guelfe. Le fondateur connu de la dynastie Grimaldi de Monaco est Otto Canella qui fait partie du gouvernement de Gênes dès 1133. Son fils Grimaldo Canella donnera son nom aux Grimaldi.

En 1270, les guelfes sont expulsés de Gênes. Avec leur flotte, les Grimaldi se réfugient en Provence et se mettent à la disposition du roi de France. Le 8 janvier 1297, François (Francesco) Grimaldi, déguisé en moine (*monaco* en italien), dit « La Malice » (*Malizia*) s'empare par ruse avec ses compagnons de la forteresse génoise de Monaco et apporte la possession de cette place forte à sa famille dont le chef de nom et d'armes est Rainier I^{er} Grimaldi, amiral de France, commandant en chef de la flotte de Philippe le Bel. L'amiral de France Rainier I^{er} remporta notamment sur la flotte flamande, adversaire de la France, la victoire historique de Zéríksee en 1304.

De 1297 à 1419, le Rocher de Monaco sera pris et repris successivement et alternativement par les gibelins génois et par les Grimaldi. Charles I^{er} Grimaldi, fils de l'amiral Rainier I^{er} et lui-même également amiral de France, sera le premier « Seigneur de Monaco, Menton et Roquebrune », ajoutant ces deux villes à Monaco (1346-1355). Allié actif du roi de France, il participe aux batailles de Crécy et de Poitiers en fournissant aux rois français Philippe VI de Valois et Jean II le Bon les prétendus archers et arbalétriers « génois », selon l'histoire officielle française, qui sont en fait les troupes qu'il a engagées pour combattre aux côtés du roi de France. Cette attitude patriotique ayant eu pour effet de dégarnir les défenses de Monaco, les gibelins génois assiègent la forteresse en 1357 et la prennent, siège au cours duquel Charles I^{er} trouve la mort. Après les différents épisodes de prise et de reprise, la République de Gênes reconnaît aux Grimaldi la possession de Monaco en échange de leur renonciation à leur retour à Gênes. À partir de 1419, les Grimaldi cesseront ainsi d'être génois : ils seront devenus monégasques, fondateurs de l'État monégasque.

La prise de la forteresse génoise en 1297 a été commémorée en numismatique par la frappe d'une pièce de 100 francs en argent (graveur Pierre Rodier) montrant « La Malice » s'en emparant (1997, 700 ans des Grimaldi).

La pièce de 2 € 2015, 800 ans de la forteresse de Monaco (fig. 1), montre une reconstitution de la forteresse de 1215 réalisée d'après des documents d'archives. On rapprochera cette pièce de la 20 francs 1992 (Palais de Monaco) et de la 100 francs 1997 (700 ans de la dynastie des Grimaldi). Elle a été frappée à 10 000 exemplaires, uniquement en BE (« Belle épreuve ») à l'intention des collectionneurs.

Christian CHARLET

Notes

1. Sur ce premier monnayage, voir Christian et Jean-Louis Charlet, *Les Monnaies des Princes souverains de Monaco*, préface de S. A. S. le Prince Rainier III, Archives du palais princier, Monaco 1997, p. 47-52.
2. Christian et Jean-Louis Charlet, « La politique monétaire de Louis II Prince de Monaco », *Annales Monégasques* 31, 2007, p. 61-76.
3. C. et J.-L. Charlet 1997 (cité n. 1), p. 173-180.
4. Gustave Saige, *Monaco, ses origines et son histoire*, Monaco-Paris 1897 (réédition, Monaco 1988)
5. Cf. notamment le film *La main au collet*, avec Cary Grant (1954).
6. Voir notamment Jean-Édouard Dugand et Georges Reymond, *Monaco antique*, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice, Les Belles Lettres, Paris 1970 et Jacques Freu, René Novella, Jean-Baptiste Robert et Jean Pastorelli, *Histoire de Monaco*, deux volumes, Monaco 1986, tome I, p. 17-23.

Fig. 1 2 € 2015 (800 ans de la forteresse de Monaco)
exemplaire de contrôle



TABLE DES MATIÈRES

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 3-5
Les dieux - fleuves sur les monnaies grecques Jean-Albert CHEVILLON	p. 6-8
Un statère arverne inédit ou peu connu et la série en or “à la longue robe et au sanglier” ou la série bimétallique or-argent “au sanglier” Claude SALICIS	p. 9-20
Les deniers mérovingiens de Provence : essai de synthèse des connaissances actuelles Philippe COSSETTINI Tableau 1 Marseille Tableau 2 Provence	p. 21-35 p. 25-31 p. 32-33
Note sur l’emplacement de l’atelier monétaire d’Aix-en-Provence Jean-Louis CHARLET annexe 1 : transcription de documents annexe 2 : plan de la ville d’Aix	p. 36-43 p. 40-42 p. 43
Les 800 ans de la première forteresse génoise sur le Rocher de Monaco Christian CHARLET Illustration	p. 44-47 p. 47
Table des matières	p. 48